

PARAQUAD

Réinventer l'autonomie



 **DOSSIER
DES RENTES
DE RETRAITE
UNE VICTOIRE
PORTEUSE D'ESPOIR**



Nicolas Messier

CONSEILLER PRINCIPAL EN INTÉGRATION, VOLET DÉFENSE DES DROITS, MOELLE ÉPINIÈRE ET MOTRICITÉ QUÉBEC

COMMISSION
DES FINANCES PUBLIQUES



**JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DES LÉSIONS MÉDULLAIRES**

PARTICIPATION RECORD
À LA 8^e ÉDITION



**DÉCOUVREZ
LA STIMULATION
ÉLECTRIQUE
FONCTIONNELLE**



**PARAJOKES
DE LAURIE-EVE**

UN PEU D'HUMOUR,
ÇA FAIT DU BIEN!



Un cathéter qui s'insère facilement, pour une utilisation plus facile, une plus grande confiance et plus de temps pour profiter de la vie.¹

Jonny utilise un cathéter VaPro
Katie utilise un cathéter Infyna Chic

Découvrez la facilité d'utilisation² et le confort³ qu'offre la NOUVELLE technologie de lubrification HydraBalance^{MC}

Conçue à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sa combinaison unique d'enduit hydrophile et de fluide hydratant crée un coussin d'hydrogel qui glisse en douceur, aidant non seulement à protéger l'urètre, mais permettant une insertion et un retrait du cathéter sans effort. Pour une expérience de cathétérisation plus naturelle et en toute confiance.^{4,5}

Principales caractéristiques de notre NOUVELLE technologie de lubrification HydraBalance^{MC} :

- Douce et confortable lors de l'insertion et du retrait du cathéter.⁶
- Aide à protéger l'urètre contre les microtraumatismes potentiels et les infections des voies urinaires.⁷
- Conçue avec le bon équilibre d'ingrédients d'origine naturelle, pour une expérience de cathétérisation la plus naturelle possible.⁸

1. Étude clinique Hollister, CLR-00847, 2021 2. Étude clinique Hollister, CLR-00847, 2021 3. Données Hollister à l'interne, TR-00643, 2023 4. Association Européenne des Infirmières en Urologie (AEIU), Evidence-based Guidelines for Best Practice in Urological Health Care – Catheterisation, Urethral Intermittent in Adults Dilatation, urethral intermittent in adults (2013), pages 25, 33, 47 5. Données Hollister à l'interne, CL-001027 6. Données Hollister à l'interne, CL-001015 7. Association Européenne des Infirmières en Urologie (AEIU), Evidence-based Guidelines for Best Practice in Urological Health Care – Catheterisation, Urethral Intermittent in Adults Dilatation, urethral intermittent in adults (2013), pages 25, 33, 47 8. Données Hollister à l'interne, CL-001017



SOMMAIRE

Revue publiée et distribuée par Moelle épinière et motricité Québec

6020, rue Jean-Talon Est, bureau 400

Montréal (Québec) H1S 3B1

Tél. : 514 341-PARA ou 341-7272

Sans frais : 1 877 341-7272

Télec. : 514 341-8884

Courriel : info@moelleepiniere.com

Site Internet : www.moelleepiniere.com

Tirage : 1 200 exemplaires

Dépôt légal : 2^e trimestre 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0227-7123

Direction générale

Walter Zelaya

Rédactrice en chef

Aline Vancompernelle

Rédaction

Virginie Archambault

Elyse Bilodeau

Édouard Boucher

Laurie-Eve Côté

Isabelle Ducharme

Samira Fezzani

Pascale Filon

Ariane Gauthier-

Tremblay

Anabelle Grenon Fortin

Caroline Lachance

Adèle Liliane Ngo

Mben Nkoth

Vanessa-Anne Paré

Jenn Pechberty

Aline Vancompernelle

Walter Zelaya

Relecture

Anabelle Grenon Fortier

Lorraine Poirier

Aline Vancompernelle

Correction d'épreuves

Virginie Archambault

Mélissa Lévy

Vanessa-Anne Paré

Jenn Pechberty

Aline Vancompernelle

Petites annonces

Kaouther Ben Amara

Publicité

Aline Vancompernelle

Conception graphique

Julien-design.com

Infographie

Marlène Laberge

Impression /

Distribution

Héon & Nadeau

Cotisation annuelle :

Membre régulier ou associé : 25 \$ / 1 an ou

60 \$ / 3 ans

Membre famille : 35 \$ / 1 an ou 90 \$ / 3 ans.

La reproduction des articles est permise avec autorisation de l'éditeur et mention de la source.

Éditorial	4
MÉMO-Qc en action	6
Intégration sociale	6
Du mouvement à MÉMO-Qc	9
Journées québécoises des lésions médullaires 2024	10
Recherche – Qu'est-ce que la stimulation électrique fonctionnelle? ..	16
Dossier – Rentes de retraite	18
La lutte des rentes de retraite dans le temps.....	20
Si la lutte des rentes de retraite m'était contée	22
Dossier – Rentes de retraite - Témoignages	23
Victime de la pénalité, Réjean Bergeron et sa femme se sont battus au tribunal pour obtenir réparation.....	23
Nicolas Messier, le premier conseiller en défense des droits assigné au dossier, se souvient d'un immense défi	26
Sarah Limoges a participé à la seconde étape et à la médiatisation du dossier	29
Anabelle Grenon Fortin, la 3 ^e conseillère en défense des droits, voit enfin la victoire	32
Walter Zelaya, le directeur de MÉMO-Qc, a vécu 12 années de lutte difficile.....	35
Remerciements.....	38
Dossier – Rentes de retraite - Et la suite?	40
Angles morts dans l'engagement du ministre des Finances : la lutte n'est pas finie.....	40
Les autres « bons coups » de notre équipe de défense des droits	41
Promotion des droits et sensibilisation	44
Le crédit d'impôt pour personne handicapée : que des avantages!... 44	
Chronique humour	46
Chronique voyage	48
Connaissez-vous l'origine de vos destinations touristiques accessibles?... 48	
Fondation MÉMO-Qc	51
Donatrices et donateurs	53
Petites annonces	56

Couverture – Photo principale : MÉMO-Qc

Ndlr : Plutôt que d'uniformiser chaque article, nous avons choisi de respecter le choix de chaque rédactrice et rédacteur d'opter (ou non) pour l'écriture inclusive.



La victoire de tous les possibles

Par Walter Zelaya, directeur général, MÉMO-Qc



Walter Zelaya travaille dans le milieu communautaire depuis 1990. Après quelques années en intervention, il assume des postes de coordination et de direction. Au début dans un regroupement en éducation populaire, ensuite dans un centre d'action bénévole. Il est le directeur général de MÉMO-Qc depuis 2003. Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en service social de l'Université Laval, il a un intérêt marqué pour les questions sociétales et d'actualité.

C'est avec grande fierté que nous vous partageons aujourd'hui un numéro spécial, qui est le témoignage d'un travail et d'une lutte collective menés au cœur même de l'organisme et qui, pendant de nombreuses années, a aussi été au cœur de nos actions.

Le numéro que nous vous présentons se veut un hommage aux personnes qui ont initié cette bataille contre la discrimination des personnes en situation de handicap, et particulièrement à Jacques Dubois, qui a été la première personne à nous alerter de la situation qu'il vivait.

À travers ces pages, vous allez découvrir des moments de travail collectif, de stress, de désenchantement mais aussi de persévérance et de constance. Nous espérons que vous retiendrez surtout que ces deux derniers aspects sont les éléments essentiels qui nous ont permis d'obtenir gain de cause et qui nous ont guidés tout au long de cette lutte, notamment parce que nous étions profondément convaincus que notre cause était juste.

Nous voulons également présenter ce numéro comme une source d'inspiration dans un contexte où le travail collectif est difficile, où il y a des remises en question des acquis sociaux. Les luttes et le résultat du travail accompli nous démontrent qu'il est encore et toujours possible d'obtenir gain de cause et, en lisant ces pages, vous découvrirez assurément à quel point le travail collectif et la mobilisation ont été les éléments clés qui ont mené à la victoire.

Nous voulons saluer tous ceux et celles qui se sont impliqués dans cette bataille. Elle a été menée pour la dignité, pour la justice et pour le respect de toutes les personnes, y compris celles qui sont les plus vulnérables.

Nous saluons aussi tous les membres de l'équipe de travail qui ont donné de leur temps pour faire avancer la cause, ainsi que les bénévoles et tous les partenaires communautaires et autres qui ont appuyé nos démarches. Avec les gains obtenus, ce n'est pas seulement MÉMO-Qc qui a gagné mais aussi la société dans son ensemble. Construisons et travaillons ensemble pour obtenir d'autres gains et d'autres victoires!

En lisant les divers témoignages de ce dossier, nous vous invitons à retenir qu'il s'agit de la vision et des souvenirs des personnes qui ont vécu cette épopée, il y a longtemps, pour certains d'entre eux. Nous vous invitons surtout à vous attarder sur les éléments qui ont motivé les acteurs du dossier et leur conviction à agir, plutôt que sur les détails factuels qui pourraient changer d'une personne à l'autre.

MÉMO-Qc a investi, durant toutes ces années, au profit de cette lutte, le meilleur de lui-même. L'équipe a mis à profit son savoir-faire, son

enthousiasme mais a aussi connu les doutes, les craintes et la fatigue. Cependant, même durant les moments les plus difficiles, durant les périodes les plus sombres, c'est l'inébranlable conviction que justice devait être faite qui a motivé ses membres à continuer.

Cette lutte et ce numéro spécial du Paraquad se veulent le reflet d'une idée en laquelle nous croyons profondément: en étant persévérant et en mettant les intérêts collectifs avant les intérêts corporatifs, on est capable d'obtenir des gains qui sauront profiter à toute la société.

J'en profite pour remercier sincèrement chacune des personnes qui a contribué à ce numéro.

Nous profitons de ce numéro pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle présidente du conseil d'administration, Marjorie Aunos.

Nous remercions également très chaleureusement Marie-Blanche Rémillard pour toutes les années qu'elle a consacrées à l'organisme. Ajoutons que, même si Marie-Blanche quitte la présidence, elle continue à siéger au conseil d'administration.

Nous félicitons enfin tous les autres membres du CA pour leur implication auprès de MÉMO-Qc.

Bonne lecture à toutes et à tous! ■



Walter Zelaya témoigne dans le reportage de La Facture en février 2020.

Fondation Moelle épinière et motricité Québec

DÉFI 20x 201\$

Merci d'être solidaire avec nous!

Mathieu Lamarche
Porte-parole de la Fondation MÉMO-Qc

Relevez le défi avec vos parents et amis et changez des vies!

Je donne



Intégration sociale

RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DANS L'OUEST DU QUÉBEC

Cet été, il y en a eu pour tous les goûts en termes d'activités!

En effet, outre nos habituelles randonnées de vélo à main encadrées par nos deux spécialistes de la discipline, Jean-Paul et Mark, qui ont pu accompagner plus d'une trentaine de membres à l'occasion de cinq sorties sillonnant la province (à Montréal, Blainville, Trois-Rivières, Granby et Québec), vous avez été près de 185 personnes à participer à la belle programmation concoctée par nos deux conseillers pairs bénévoles, Marie Julie Dion et Dominic Mercier, dans la grande région de Montréal et ses environs!

Et c'est une participation record!

Il y a eu des brunchs, des pique-niques, des BBQ, des 5@7 en terrasse, des soupers-partages et même une sortie au Jardin botanique de Montréal, qui s'est terminée au restaurant!

Nous le savons, et la réponse positive de la part des membres l'a clairement démontré, toutes les opportunités de se rassembler entre personnes ayant une réalité similaire ou un parcours semblable, font un bien fou, surtout dans une partie du monde où l'hiver nous force bien souvent à nous isoler un peu plus pour toutes les raisons que nous connaissons.

Mais n'ayez crainte, la fin de l'été ne nous empêchera pas de continuer à vous offrir de nouvelles opportunités de sorties. Cet automne, plusieurs autres activités sont déjà prévues, alors restez à l'affût via nos invitations courrielles, l'infolettre ou encore sur nos réseaux sociaux! ■



BBQ au Parc Jarry.



BBQ au Parc Jarry.



5 à 7 en Estrie.



5 à 7 à Chambly.



5 à 7 à Verdun.



Pique-nique à Boucherville.



Pique-nique à Boucherville.



Randonnée de vélo.



Groupe de randonnée de vélo à Québec.



Groupe de randonnée de vélo à Québec.



RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DANS L'EST DU QUÉBEC

Les activités extérieures prévues dans l'Est n'ont malheureusement pas pu avoir lieu dans leur ensemble, à cause de la mauvaise température. Malgré tout, nous avons fait contre mauvaise fortune bon cœur et ne sommes pas restés inactifs, loin de là!

En plus de notre activité de volleyball hebdomadaire ouverte à tous ainsi que nos cafés thématiques et nos soirées jeux de société avec les patients à l'interne à l'IRDPO, l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, nous avons décidé d'aller à la rencontre de nos membres du Saguenay et du Lac-St-Jean. Le 20 août, nous avons organisé un souper-partage au restaurant le Méandre de Dolbeau et un dîner-partage le 21 août au Vieux Duluth de Chicoutimi. Environ une quinzaine de membres de la région ont répondu à l'appel. Ce fut un beau moment où les membres ont pu partager leurs expériences et leur vécu dans une ambiance sympathique.

Le 6 octobre, nous sommes allés jouer à la pétanque et souper avec nos membres beaucerons. Ce fut un moment de saine compétition, d'entraide et de fou rire. Fait pertinent, notre équipe de travail, bien que comptant des personnes sans lésion médullaire, c'est fait battre à plate couture par nos membres... et à deux reprises! Nous avons terminé cette journée autour d'un repas-partage convivial. ■



Souper à Dolbeau.



Souper à Chicoutimi.



Parties de pétanque et souper avec nos membres beaucerons.

Du mouvement à MÉMO-Qc

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE D'INTÉGRATION SOCIALE !

Bonjour, je m'appelle **Omar Lachheb**. Je me joins à l'équipe d'intégration sociale de MÉMO-Qc en tant que conseiller principal en intégration sociale avec beaucoup de joie et d'enthousiasme. Diplômé de l'Université de Montréal en 2007, j'ai travaillé dans le domaine communautaire pendant deux ans et, par la suite, dans le domaine des services financiers et bancaires.

Je suis devenu tétraplégique incomplet à la suite d'un accident de plongeon survenu en 1993. J'habite à Montréal depuis vingt ans. Je suis passionné de plein air et je pratique le vélo à main régulièrement, sport adapté auquel j'ai été d'ailleurs initié grâce aux activités de MÉMO-Qc.

La lecture et le bénévolat font partie de mes activités préférées. Je me suis impliqué à travers les années dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et plus particulièrement dans la promotion de l'accessibilité universelle.

Animé par le développement et la continuité de mon engagement communautaire et social, je suis heureux de contribuer à la mission de MÉMO-Qc: favoriser l'autonomie et améliorer la qualité de vie de personnes comme moi-même en situation de handicap et en particulier, des personnes avec des lésions médullaires. ■



Programme basé sur l'activité physique 'Activity-Based Therapy'

- Programme intensif spécifiquement conçu pour les blessés médullaires
- Efficacité démontrée depuis plus d'une décennie
- Offert par des kinésithérapeutes hautement qualifiés qui ont votre bien-être à coeur
- Contribue à regagner de l'autonomie
- Coût abordable grâce aux activités de financement (40\$/heure de session individualisée)
- Airbnb adapté pour ceux qui proviennent des régions éloignées



www.fswcquebec.ca





JOURNÉES QUÉBÉCOISES DES LÉSIONS MÉDULLAIRES 2024

Une participation record pour la 8^e édition

DÉFENSE DES DROITS

Le 23 septembre dernier, notre équipe de défense des droits a eu le plaisir d'organiser le webinaire inaugural des Journées québécoises des personnes atteintes de lésions médullaires, intitulé *Problème dans le réseau de la santé : porter plainte – oui, non ? Pourquoi ?*

Cet événement a permis de mettre en lumière le soutien disponible dans le régime d'examen des plaintes aux usagers dont les droits ne sont pas respectés au sein du réseau de la santé, dans les centres d'hébergement intermédiaires ou les résidences pour aînés, ainsi que pour les cas de maltraitance.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir trois intervenantes expertes : Nathalie Dubois, directrice générale de la Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP), Margaret Normand, conseillère cadre au Protecteur du citoyen, et Pauline Cummings, coordonnatrice aux enquêtes en matière de santé et de services sociaux au Protecteur du citoyen.

Le rôle crucial des CAAP et du Protecteur du citoyen

Les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des usagers qui souhaitent déposer une plainte auprès des commissaires aux plaintes et sur la qualité des services dans le réseau de la santé. Bien qu'ils n'offrent pas de services de défense des droits, leur soutien est précieux pour des usagers souvent épuisés par des services inadéquats, ainsi que pour leurs proches. Les CAAP les aident à naviguer ce processus complexe, de l'introduction d'une plainte à la communication avec les commissaires.

En cas de réponse insatisfaisante ou de rapport tardif de la part du commissaire aux plaintes, le Protecteur du citoyen représente le second recours pour les usagers. Cet organisme indépendant offre un cadre de révision lorsque le processus initial ne permet pas de résoudre le problème.



Témoignages percutants d'usagers

Les participants ont également été marqués par les témoignages poignants de deux personnes ayant expérimenté le régime d'examen des plaintes. Sylvie Brosseau, conjointe de feu Normand Meunier, a partagé l'histoire de son mari, décédé à la suite de lacunes dans les soins qu'il a reçus à l'urgence de l'hôpital de St-Jérôme et ayant conduit au développement d'une plaie de pression majeure. Le rapport de sa plainte au commissaire a donné force à ses démarches successives qui ont conduit à une enquête publique du coroner. Quant à Samuel Larouche, conseiller bénévole dans la région du Saguenay chez MÉMO-Qc, il a expliqué comment il a dû porter plainte au Protecteur du citoyen afin d'obtenir un second bain par semaine pour les personnes en situation de handicap dans sa région.

Points saillants du webinaire

L'événement a rassemblé plus de 80 participants, témoignant de l'importance et de l'intérêt suscité par cette problématique au sein de notre communauté. Plusieurs aspects clés ont été abordés, notamment :

- Les défis récurrents liés à la qualité des soins dans le réseau de la santé et la complexité des démarches de plainte.
- L'entrée en vigueur prochaine de plusieurs modifications législatives bonifiant le processus de plaintes, telles que la nomination d'un commissaire national aux plaintes et à la qualité des services. Cela renforcera l'indépendance des commissaires et harmonisera leurs pratiques dans chaque établissement. De plus, les commissaires auront dorénavant l'obligation de faire un suivi aux plaignants des changements amenés par l'établissement au regard de la plainte; ce qui n'est présentement pas le cas.
- L'obligation pour les commissaires de suivre les changements mis en place à la suite d'une plainte et de garantir l'intervention en cas de représailles. Si cette obligation n'est pas respectée, les usagers peuvent s'adresser directement au Protecteur du citoyen.

Bien qu'il n'y ait pas de garantie de résultats immédiats, le processus de plainte reste un recours pertinent. Les recommandations des commissaires et du Protecteur

du citoyen, bien qu'elles ne soient pas contraignantes, conduisent souvent à des améliorations dans les services offerts, surtout lorsqu'un établissement fait face à plusieurs plaintes similaires. En outre, ces rapports peuvent servir d'outil puissant pour appuyer des démarches subséquentes auprès des médias ou des élus. ■



RECHERCHE

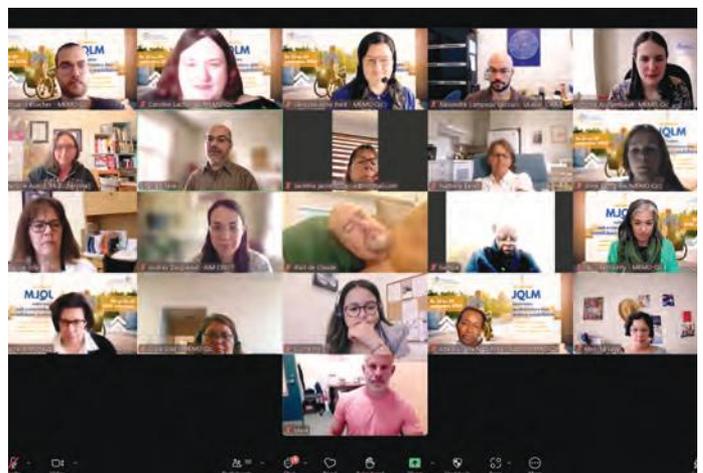
RÉSUMÉ DU WEBINAIR DES RECHERCHES QUI CHANGENT DES VIES : À LA RENCONTRE DES CHERCHEURS ET DE LA COMMUNAUTÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ce webinaire, qui a eu lieu le mardi 24 septembre, était l'occasion de créer des liens entre les chercheurs et la communauté, en plus de rendre la science plus accessible à tous.

Les 51 personnes présentes en ligne ont pu assister à la présentation du déroulement et/ou des résultats de quatre différents projets de recherche en lien avec le handicap, et plus précisément, pour plusieurs d'entre eux, en lien avec les nouvelles technologies.

La première présentation a été effectuée par Félix Chénier (UQAM, CRIR), suivie de Marjorie Aunos (UQAM), d'Alexandre Campeau-Lecours (ULaval, CIRRIIS) et de Roua Walha (étudiante post-doctorante à l'UdeM) pour terminer.

Chaque présentation était suivie d'une courte période de questions qui a permis d'approfondir certaines informations théoriques, tout en donnant lieu à des échanges pertinents et humains sur les changements concrets que peut apporter la recherche dans la vie des personnes en situation de handicap. ■





INTÉGRATION SOCIALE

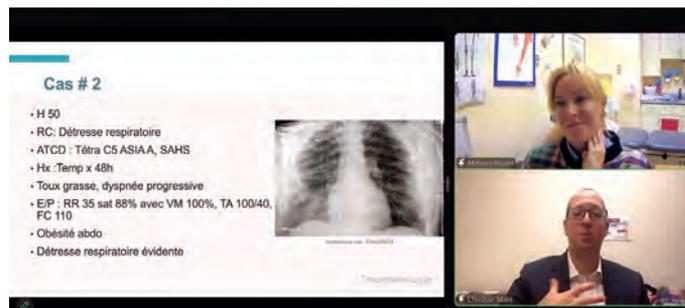
RÉSUMÉ DE LA WEBCONFÉRENCE | PRISE EN CHARGE DES PERSONNES LÉSÉES MÉDULLAIRES À L'URGENCE : POUVONS-NOUS FAIRE MIEUX?

Mercredi 25 septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Dre Mélanie Boulet, physiatre spécialisée en réadaptation des lésions médullaires (IRDPO, Hôpital de l'Enfant-Jésus), et professeure de clinique au programme de résidence en physiatrie (CHU de Québec, Université Laval), ainsi que Dr Christian Malo, médecin spécialiste en médecine d'urgence (Hôpital de l'Enfant-Jésus), Directeur du programme de traumatologie et professeur de clinique (CHU de Québec, Université Laval), à l'occasion de cette webconférence phare des JQLM 2024.

Tout en démystifiant la prise en charge d'un patient lésé médullaire à l'urgence, les conférenciers ont souhaité mettre l'accent sur l'importance de la collaboration avec le patient et nous ont présenté les moyens de prévention et de prise en charge d'éventuelles complications.

Vous avez été plus de **145 personnes** à vous joindre pour l'occasion et nous vous en remercions infiniment.

Nos conférenciers nous ont confirmé leur ferme intention de continuer à former et à sensibiliser le réseau de la santé, considérant qu'une grande partie des problématiques rencontrées par la clientèle peuvent être évitées lorsque mieux ciblées et identifiées dès le départ. ■



EMPLOYABILITÉ

RÉSUMÉ DE NOTRE WEBINAIRE EN EMPLOYABILITÉ : ABORDER LE HANDICAP SANS TABOU EN MILIEU DE TRAVAIL

Près d'une cinquantaine de participants, de professionnels, de partenaires et de membres ont pu, jeudi 26 septembre, assister au webinaire organisé par notre équipe d'employabilité ayant pour thème «Aborder le handicap sans tabou dans un milieu de travail».

La présentation a commencé avec un bref historique concernant les perceptions des personnes en situation de handicap au Québec.

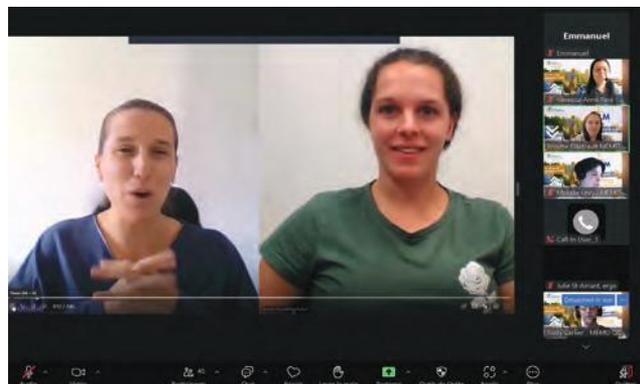
Par la suite, Gabriel Laporte et Émilie Frigon nous ont partagé leur vécu en tant que personnes en situation de handicap en lien avec les préjugés qu'ils avaient pu vivre dans un milieu de travail.

Michel-Alexandre Riendeau, de l'entreprise REEI, et Aglaé Soucis-Tremblay, de l'entreprise adaptée AFFI, ont, quant à eux, témoigné de leur expérience en recrutement de personnes en situation de handicap.

Les sources potentielles de préjugés sont diverses : ils peuvent venir des employeurs, mais aussi des percep-

tions des personnes en situation de handicap. Plusieurs pistes de solution ont été proposées : la communication, les formations ou encore les activités de sensibilisation.

Pour conclure, l'équipe d'employabilité et les invités ont répondu aux questions posées par les participants du webinaire. ■



RETOUR SUR LA SOIRÉE SUR ROUES

Ce sont plus de 150 personnes qui se sont présentées à la Soirée sur roues, jeudi 26 septembre, à Québec dans le cadre des Journées québécoises des lésions médullaires. Membres, partenaires, représentants de différentes instances et membres de la communauté étaient présents lors de ce cocktail dinatoire animé par nul autre que Marc-André Boivin!

Prestation de Gang de Roue, témoignage de Dean Bergeron, spectacle du Band à Boivin et service continu de bouchées et breuvages étaient au programme.

Le temps d'une soirée, il était impossible de distinguer les personnes ayant une réelle limitation motrice de ceux et celles qui se sont prêtés au jeu, si ce n'est des aptitudes plus ou moins bonnes à rouler en fauteuil roulant pour certains!

Sans aucun doute, cette soirée de sensibilisation à la réalité et aux défis vécus par nos membres fut un franc succès.

Merci à nos nombreux partenaires et commanditaires qui ont permis d'organiser et d'offrir gratuitement cet événement aux participants! ■





REMERCIEMENTS

Merci du fond du cœur à nos partenaires financiers, grâce à qui cette 8^e édition des Journées québécoises des lésions médullaires a pu avoir lieu!

Partenaires corporatifs, du milieu de l'économie sociale et fondations:

- Fondation Martin-Matte
- Hollister
- Coloplast
- TVR Technologies
- Kinova
- TrackZ Mobilité
- Moove
- Atlas Médic
- Desjardins
- BOCK/ALE
- Romeo's gin



Partenaires ministériels:

- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Finances
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Éducation, du Loisir, du Sport et du Plein air

Merci du fond du cœur aux partenaires communautaires qui ont contribué à enrichir la programmation des JQLM 2024 :

- Adaptavie
- Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (ASBHQ)
- Centre québécois d'entraînement adapté FSWC Québec





TECHNOLOGIES INC.
Transformation de véhicules routiers

À votre service
depuis **25 ANS**

« Nous adaptons votre véhicule à vos besoins, afin de vous permettre de conserver votre autonomie. »

- Planchers abaissés
- Plateformes élévatrices
- Sièges & planches de transfert
- Treuils & aide au chargement
- Aides à la conduite

Membre accrédité



Maintenant situés dans de nouveaux locaux au 20 rue des Métiers, Lavaltrie (Québec) J5T 3L3

T: 1 (450) 582-2555

SF: 1 (888) 919-2555

F: 1 (450) 582-6555

www.tvrtechnologies.com | info@tvrtechnologies.com



Qu'est-ce que la stimulation électrique fonctionnelle?

Par Virginie Archambault, agente de recherche et de liaison

Depuis quelques années, nous pouvons retrouver la stimulation électrique fonctionnelle (SEF) parmi les techniques médicales souvent utilisées auprès des personnes lésées médullaires (PLM). Celle-ci utilise des impulsions électriques pour activer les muscles faibles ou paralysés. Elle est bénéfique pour les personnes lésées médullaires puisqu'elle peut permettre de restaurer certaines fonctions perdues, prévenir certaines complications secondaires et améliorer la qualité de vie.

Comment fonctionne la SEF ?

Il s'agit d'électrodes placées sur la peau ou implantées directement dans les muscles qui envoient des impulsions électriques imitant les signaux nerveux naturels, ce qui provoque la contraction des muscles. L'objectif de la SEF est de rétablir une certaine fonctionnalité motrice chez les patients dont les nerfs et les muscles sont intacts mais qui ont perdu leur capacité à se contracter en raison d'une lésion médullaire.

L'emplacement des électrodes et l'intensité du courant semblent être les paramètres clés pour obtenir une réponse sélective.

Raisons de l'utilisation de la SEF pour les PLM

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles une personne lésée médullaire voudrait faire l'utilisation de la SEF, notamment pour favoriser une meilleure mobilité et renforcer les muscles paralysés. En effet, la SEF peut faciliter certains mouvements ainsi que la répétition d'une série de mouvements, ce qui peut restaurer certains mouvements volontaires. Bien que cela ne permette pas le rétablissement d'une mobilité complète, il peut

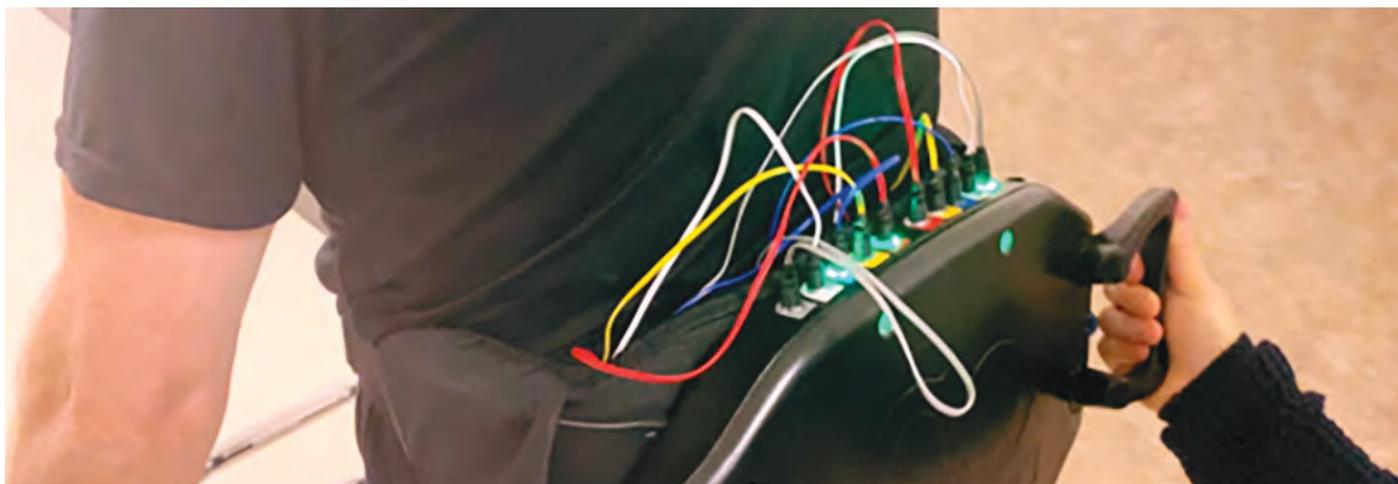
être plus facile d'effectuer certaines activités quotidiennes et permettre une plus grande autonomie. Dans le même ordre d'idées, le fait de faciliter certains mouvements en permettant d'améliorer les contractions musculaires des muscles plus faibles, peut améliorer l'amplitude d'un mouvement et ainsi, réduire la spasticité.

La SEF étant souvent combinée avec une activité physique telle que le vélo ou des exercices de bras, elle peut permettre d'améliorer la force musculaire et ainsi prévenir l'atrophie musculaire du haut ou du bas du corps. Cette force peut être appliquée à la marche, notamment pour les personnes ayant une lésion médullaire incomplète. La distance et la vitesse de marche peuvent être améliorées dans certains cas.

Enfin, l'ensemble de ces améliorations physiques peut avoir un effet bénéfique sur le bien-être psychologique de la personne lésée médullaire qui utilise la SEF. Cela est observé par le fait d'avoir un sentiment de contrôle sur son corps et diminuer certaines contraintes et douleurs liées à la lésion médullaire.



L'exosquelette.



Les électrodes.

L'utilisation de la SEF avec un exosquelette

Même si cela a été très peu documenté pour le moment, il est possible de combiner l'utilisation de la SEF avec un exosquelette pour maximiser les impacts positifs. Pendant la marche avec l'exosquelette, les cliniciens peuvent stimuler les bons muscles au moment opportun afin d'optimiser la récupération motrice des muscles affaiblis par la lésion médullaire.

Limites

Bien que la SEF offre plusieurs bénéfices, elle présente quelques limitations, telles que la nécessité de son utilisation sur une base régulière pour être efficace. De plus, nous ne pouvons pas nier qu'il s'agit d'une technologie assez coûteuse qui n'est pas accessible facilement à tous, une fois en communauté.

Conclusion

En conclusion, l'utilisation de la SEF peut être bénéfique sur plusieurs aspects physiques, moteurs et psychologiques pour les personnes lésées médullaires. Étant de plus en plus utilisée dans les centres de réadaptation, il sera intéressant de pouvoir suivre son évolution clinique dans les années à venir et de s'appuyer sur les résultats des études menées à ce sujet. ■

Références :

Alvaro, M-G., Diego S-M., Julian T., Juan A-C. et Julio G-S. (2019) Transcutaneous spinal cord stimulation and motor rehabilitation in spinal cord injury: a systematic review. *Neurorehabilitation and neural repair*, 34 (1), 3-12. <https://doi.org/10.1177/1545968319893298>

MÉMO-Québec. (9 février 2024). *Des recherches qui changent des vies* (JQLM 2023) [vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=jan_Zg-6VHw&t=6s

SCIRE Community Team. (2017). Stimulation électrique fonctionnelle (SEF). Spinal cord injury research evidence. https://community.scireproject.com/wp-content/uploads/SCIRE-C_FES_Download_French.pdf

Devenez membre de MÉMO-Qc

Soutenez Moelle épinière et motricité Québec afin de l'aider à toujours mieux servir les intérêts des personnes en situation de handicap! Plus il y a de membres, plus forte est l'organisation, plus puissante est sa voix et votre voix!

FRAIS D'ADHÉSION

Adhésion individuelle
25 \$ / 1 an • 60 \$ / 3 ans

Adhésion familiale et organisme
35 \$ / 1 an • 90 \$ / 3 ans

Découvrez tous les privilèges que procurent l'adhésion en visitant moelleepiniere.com/devenez-membre.

Votre adhésion arriv à terme? Renouvelez-la dès aujourd'hui par Internet ou par téléphone!
Information et renouvellement : moelleepiniere.com > Devenir membre • 514 341-7272



Une victoire porteuse d'espoir

L'abolition de la pénalité sur les rentes de retraite pour les personnes recevant une rente d'invalidité marque l'aboutissement de 12 ans de démarches intensives dans un dossier complexe. Cette bataille a touché des dizaines de milliers de personnes affectées par une injustice systémique, dépassant largement la mission de MÉMO-Qc et mobilisant de nombreux acteurs. Pour l'organisme, cette victoire est le fruit d'un investissement immense, un défi de longue haleine mais aussi un marqueur d'espoir.

Au départ, ce dossier a été porté à notre attention par un de nos membres, Jacques Dubois, qui a vu sa rente de retraite être amputée de 30% du fait qu'il avait reçu une rente d'invalidité entre l'âge de 60 et 65 ans.

Depuis 2013, Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) a mené des représentations auprès de diverses instances visant à démontrer l'iniquité d'une modification appliquée par Retraite Québec envers les bénéficiaires de la rente d'invalidité (RI) ayant moins de 65 ans et vivant avec une limitation attestée par l'équipe d'évaluation médicale de l'instance gouvernementale après le 1^{er} janvier 1999.

La discrimination dénoncée

Pour introduire ce dossier complexe, rappelons que la rente d'invalidité a été instaurée pour assurer un revenu de base aux personnes ayant déjà cotisé au régime et qui, à cause d'incapacités importantes, ne peuvent plus exercer d'emploi rémunéré. C'est dans ce même esprit qu'elle fut implantée à travers le Canada. En 1997, des années après sa création, le gouvernement du Québec a apporté une modification importante à la RI sans équivalent dans le reste du Canada. Cette modification a des répercussions négatives sur les bénéficiaires de la RI et va même à l'encontre des objectifs poursuivis lors de l'instauration de cette dernière. En effet, depuis cette modification, le Québec a



Les acteurs du dossier lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, en octobre 2023.

appliqué aux bénéficiaires de la RI la même pénalité que celle imposée aux bénéficiaires ayant choisi de prendre une retraite hâtive.

Autrement dit, les bénéficiaires de la RI se sont vus imposer une pénalité de 0,5% par mois où elles ont touché leur rente entre 60 et 65 ans. Ainsi, une personne ayant reçu une rente d'invalidité à partir de l'âge de 60 ans a vu sa rente de retraite diminuée de 30% à partir de 65 ans. Notons que cette pénalité a augmenté graduellement pour atteindre 38% à partir de 2018. Et en 2022, une modification à la loi a été apportée diminuant la pénalité à un pourcentage variant entre 18% et 24%.

Ainsi, MÉMO-Qc considérait injuste l'application uniforme d'une pénalité à l'ensemble des bénéficiaires alors qu'il est clairement démontré, tant par leurs conditions d'admission que leur réalité sociale et financière, que leur situation est différente. En effet, alors que les bénéficiaires de la rente de retraite font un choix éclairé de prendre une retraite hâtive, les bénéficiaires de la RI doivent toujours vivre avec une limitation grave et permanente entre 60 et 65 ans. Ils n'ont donc d'autre choix que de subir cette injuste pénalité; ce qui nous semble démontrer l'inadéquation de la visée d'équité entre les travailleurs soutenue par le gouvernement du Québec pour justifier cette modification.

Retour sur l'historique des démarches

Un comité de travail a donc été formé dans le but de mener toutes les démarches nécessaires pour dénoncer cette situation qui a affecté de manière exponentielle l'ensemble des personnes handicapées de la province au fil des années, toutes limitations confondues.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez retrouver une rétrospective de l'épopée, année par année, ainsi que les témoignages de plusieurs acteurs impliqués dans le dossier depuis le commencement. Nous vous proposons également un bilan de la situation dans lequel nous nous tournons vers l'avenir et réclamons que justice soit rendue pour que les personnes pénalisées reçoivent une juste compensation.

La victoire n'est pas totale mais elle représente un progrès indéniable. Cette avancée démontre comment la détermination, l'acharnement et le travail coordonné des acteurs associatifs et politiques, appuyés par le soutien de la population, peuvent mener à des réussites que l'on croyait impossibles. MÉMO-Qc espère que cette épopée, marquée par de nombreux moments de découragement, servira d'espoir pour tous ceux et celles qui sont engagé.e.s dans la défense des droits des minorités. Même si certains dossiers peuvent apparaître comme étant des causes perdues, la mobilisation et le travail acharné peuvent finalement porter leurs fruits.

Quel est le gain exactement ?

Si le gouvernement respecte l'engagement de son ministre des Finances, Eric Girard, l'abolition de la pénalité sur la rente de retraite qui est prévue pour le 1^{er} janvier 2025, permettra aux personnes de 60 ans et plus, actuellement bénéficiaires de la rente d'invalidité ou qui en ont bénéficié dans le passé, de ne plus subir de réduction sur leur rente de retraite. Cette pénalité varie présentement entre 18% et 24% dépendamment des personnes,

Dès 65 ans, ces personnes recevront donc la totalité de leur rente, sans diminution. Cette réforme sera automatique et ne nécessitera aucune action de la part des bénéficiaires. Le tableau ci-dessous montre comment cette abolition s'appliquera en pratique, en mettant en évidence l'augmentation significative du montant total perçu à partir de 65 ans. ■

Montant maximal des rentes versées pour un prestataire invalide
(en dollars)

	Situation actuelle		À compter du 1 ^{er} janvier 2025		Écart	
	60 ans	65 ans	60 ans	65 ans	60 ans	65 ans
Rente d'invalidité	6 999	—	6 999	—	—	—
Rente de retraite	12 445	12 445	12 445	16 375	—	3 930
TOTAL	19 445	12 445	19 445	16 375	—	3 930

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
À des fins d'illustration, les montants indiqués sont calculés à partir des paramètres du RRRQ pour l'année 2024 et pour une personne qui a demandé sa rente de retraite à partir de 60 ans.
Les montants seront indexés au 1^{er} janvier 2025.

Participez au Paraquad!

CRÉATION

Vous avez un talent
(écriture, dessin, photo ou autre)
dont vous aimeriez
faire profiter le magazine?

SUGGESTION

Vous avez l'idée d'un sujet d'intérêt
pour les personnes en situation
de handicap que vous aimeriez voir
abordé dans le Paraquad?

COMMUNICATION

Manifestez-vous à nous par téléphone
au **1 877 341-7272** ou
par courriel à l'adresse
communications@moelleepiniere.com



La lutte des rentes de retraite dans le temps...

Le Parti Québécois modifie la législation pour appliquer une pénalité de 30% aux rentes de retraite des personnes recevant une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans. Cette pénalité augmentera graduellement pour atteindre 38% en 2018.

MÉMO-Qc rédige un premier mémoire et interpelle la CDPDJ ainsi que le Protecteur du citoyen.

Mémoire

Régime des rentes du Québec et personnes handicapées : Quand retraite rime avec discrimination

Déposé dans le cadre de la consultation publique Consultation le Régime de rentes du Québec pour renforcer l'équité intergénérationnelle



Janvier 2017 . Consultation sur le RRQ : MÉMO-Qc présente la problématique à l'Assemblée nationale.

Février 2017 . La CDPDJ déclare la pénalité comme étant discriminatoire.



Nicolas Messier
CONSEILLER PRINCIPAL EN INTÉGRATION, VOLET DÉFENSE DES DROITS, MOELLE ÉPINIÈRE ET MOTRICITÉ QUÉBEC
CONFÉDÉRATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

1966

1997



2012

2014

2016

2017

2018

Entrée en vigueur du Régime des rentes du Québec dont fait partie la Rente d'invalidité.



Jacques Dubois présente le dossier à MÉMO-Qc qui met sur pied un comité de travail.



La CDPDJ accepte de se saisir du dossier.

Le dossier est porté en justice. MÉMO-Qc finance la représentation de Réjean Bergeron au Tribunal administratif du Québec (TAQ).





Médiatisation importante du dossier grâce au reportage de La Facture de Radio-Canada.

Une nouvelle modification législative entre en vigueur. Le montant de la pénalité varie désormais entre 18 et 24 %.



Janvier 2024. MÉMO-Qc, en collaboration avec le député Haroun Bouazzi dépose une pétition à l'Assemblée nationale qui recueillera 5 000 signatures.

Mars 2024. Le budget du gouvernement de la CAQ promet l'abolition de la pénalité le 1^{er} janvier 2025.

Juillet 2024. MÉMO-Qc fait des représentations auprès du ministre des Finances, Eric Girard, en vue d'obtenir une réparation rétroactive pour les victimes de longue date de la pénalité.

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Septembre 2025.
Date prévue des audiences à la Cour supérieure.

MÉMO-Qc tient une première conférence d'information publique sur le dossier.



Janvier 2023. Consultations sur le RRQ : malgré de multiples tentatives, aucun groupe représentant les personnes en situation de handicap n'est entendu en commission parlementaire. **MÉMO-Qc produit un 2^e mémoire sur le dossier.**

Juillet 2023. Le TAQ reconnaît l'inconstitutionnalité de la pénalité. La décision est portée en appel devant la Cour supérieure par le procureur général. Le dossier est toujours en cours d'instance.



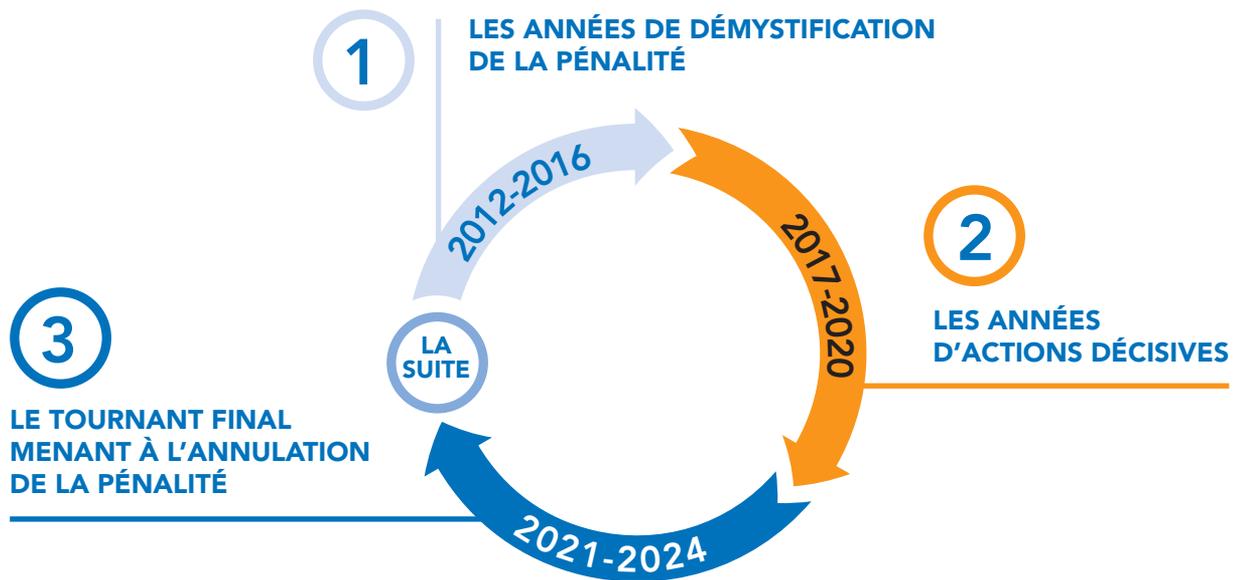
Septembre 2023. MÉMO-Qc et d'autres regroupements rencontrent le ministre des Finances pour discuter de la question.



Si la lutte des rentes de retraite m'était contée...

Par Anabelle Grenon Fortin, organisatrice communautaire au volet défense des droits et Aline Vancompernelle, avec la contribution de Walter Zelaya

NOUS VOUS PROPOSONS DE REVIVRE CETTE ÉPOPÉE, ANNÉE PAR ANNÉE, À TRAVERS TROIS GRANDES ÉTAPES :



1

DÉMYSTIFIER LA PÉNALITÉ : DES QUESTIONS AUX PREMIÈRES ACTIONS (2012-2016)



2012

La problématique de la pénalité est portée à l'attention de MÉMO-Qc par Jacques Dubois, membre initialement gestionnaire dans le milieu financier et bénéficiaire de la rente d'invalidité qui avait atteint l'âge de la retraite. Il a remarqué, en faisant des calculs, qu'il subissait une coupure de 30% dans sa rente de retraite à l'âge de 65 ans parce qu'il a reçu une rente d'invalidité entre l'âge de 60 et 65 ans. L'annonce de cette nouvelle suscite chez les membres de l'équipe de MÉMO-Qc, non seulement une vive indignation, mais aussi de nombreuses questions.

L'organisme a besoin de comprendre l'information, de la vérifier en creusant davantage la question et de trouver des cas qui permettent d'illustrer les conséquences de la pénalité. La loi¹ encadrant cette pénalité est complexe et aucune instance ne semble s'être auparavant appropriée cette question.

MÉMO-Qc met en place un comité de travail composé de membres de l'organisme concernés par la question ainsi que d'employés, dont Nicolas Messier, le premier conseiller principal en défense des droits de l'organisme, et Walter Zelaya, le directeur, pour s'y attaquer. Les membres du comité ont des expertises diverses qui permettent d'alimenter les réflexions, dans le but de mener toutes les démarches nécessaires pour



Victime de la pénalité, Réjean Bergeron et sa femme se sont battus au tribunal pour obtenir réparation

Par Aline Vancompernelle

Réjean Bergeron est une des cinq personnes qui a porté plainte au Tribunal administratif du Québec, en 2018, pour obtenir l'abolition de la pénalité discriminatoire au Régime des rentes du Québec et la compensation de toutes les années durant lesquelles il a été pénalisé sur sa rente de retraite. Avec sa femme, Francine Arguin, ils ont bataillé en justice pendant près de 6 ans. MÉMO-Qc les a aidés en finançant les frais de l'avocat qui leur a permis de porter cette action en justice. Aujourd'hui, pour eux, la victoire n'est pas totale, ils demandent toujours la rétroaction.

Réjean Bergeron et Francine Arguin sont soudés. Ensemble, ils ont franchi bien des épreuves qu'ils n'auraient certainement pas imaginées si grandes. Ils n'avaient certainement pas imaginé à quel point ils

auraient à batailler, presque jusqu'à l'épuisement, jusqu'à venir ébranler les défenses du roc, Francine.

À 58 ans, Réjean, grutier, est frappé par un infarctus. En octobre 2011, il se fait opérer d'un quadruple pontage, une opération à cœur ouvert. Réjean ne sera plus tout à fait le même après cette opération et cette tragédie qui les touchent, lui et sa femme, Francine. D'autant qu'il en sort avec des séquelles : blessé au pied, il ne peut plus chausser de chaussures de sécurité et ne peut plus non plus monter dans une grue, car il souffre de problèmes cardiovasculaires.

Les deux premières années, Réjean touche son assurance-chômage, puis l'assurance salaire mais, à 60 ans et 3 mois, tout est terminé. Comme Réjean ne peut plus exercer son métier, en avril 2013, il est déclaré invalide par son médecin. Quand il complète les papiers, la rente d'invalidité lui est accordée presque automatiquement. ▶



Réjean et Francine.

dénoncer cette situation qui affecte de manière exponentielle l'ensemble des personnes handicapées de la province dans les années à venir, toutes limitations confondues.

Ce comité commence par recueillir des informations auprès des acteurs concernés, c'est-à-dire les membres qui sont touchés par la pénalité. Après plusieurs mois de travail et d'investigation, l'organisme contacte la Régie des rentes du Québec² pour obtenir des réponses. Cette dernière décrit la pénalité comme étant une mesure d'équité, mise en place à l'époque pour subvenir à un régime de rentes déficitaire. Elle soutient également que la pénalité est compensée par le Supplément de revenu garanti que les bénéficiaires reçoivent à partir de 65 ans, qu'elle a donc peu d'impact réel et qu'il n'y a donc pas discrimination. Enfin, elle indique que la modification a fait l'objet d'une consultation lors de sa mise en place et que la population ne s'y est pas opposée.

Toutefois, après avoir mandaté un actuaire pour analyser les impacts financiers de la pénalité sur le Régime de



rentes du Québec (RRO) et sur les personnes touchées, il apparaît à MÉMO-Qc rapidement que cet argument est totalement infondé.

Jacques Dubois

1. Loi sur le régime de rentes du Québec, RLRO c R-9
2. La Régie des rentes du Québec était l'un des organes qui a été remplacé par Retraite Québec en 2016.



Le «cadeau» des 65 ans

Ce n'est qu'aux 65 ans de Réjean, en avril 2018, que le couple reçoit «un cadeau», comme il le dit. Il s'aperçoit que Réjean n'est désormais plus invalide mais «juste un petit vieux». Il touche désormais une rente régulière mais une rente pénalisée car il a touché la rente d'invalidité. Dans la lettre de Retraite Québec apparaissait une baisse de 500 \$ par mois, de 1 210,37 \$ à 728,94 \$, «c'était quelque chose», commente Francine.

«Nous avons alors contesté à tous les paliers de la Régie de rentes. On n'était pas d'accord. Mais nous n'avons pas gagné. Il fallait faire appel à un plus haut niveau. Nous ne savions pas comment nous y prendre. J'ai même fait des démarches pour rencontrer notre député de Chaudière-Appalaches. Je pensais qu'il était sensible et qu'il nous aurait aidés. Mais je n'ai jamais reçu de réponse. C'est à ce moment-là que nous avons contacté MÉMO-Qc. C'était Sarah Limoges au début, suivie par Anabelle Grenon Fortin», explique Francine qui raconte l'histoire, au nom du couple.

Réjean et Francine sont très reconnaissants de «l'excellent service» rendu par l'organisme durant toutes ces années. «Heureusement qu'il y a eu ces gens-là parce qu'émotivement, ce n'était pas facile de passer à travers tout ce qu'on a vécu. C'est un organisme merveilleux et très aidant. Sans MÉMO-Qc, on n'aurait pas pu continuer. On a été soutenus et guidés dans tout ça», se réjouit la conjointe de Réjean.

Le tribunal leur donne raison

MÉMO-Qc a soutenu Réjean financièrement depuis le premier jour de sa bataille judiciaire. Francine se souvient de la joie que le couple a ressentie lors de l'annonce du jugement favorable, le 28 juillet 2023, pour lui, et pour les quatre autres dossiers portés devant le tribunal. «Je me pinçais, je n'y croyais pas. Nous avons gagné après tant d'années d'effort! Mais la joie a duré 30 jours, ensuite, le gouvernement a fait appel. Je me suis demandée si on allait voir la fin de ce mauvais roman-là», se désole Francine. Elle est

indignée par l'attitude de l'État: «En plus de l'incapacité de Réjean, le gouvernement nous a tapé dessus. Ce sont déjà des gens démunis et affaiblis qui touchent la rente d'invalidité, et on leur inflige une double pénitence.»



Francine: «Ce sont déjà des gens démunis et affaiblis qui touchent la rente d'invalidité, et on leur inflige une double pénitence.»



Financièrement, en plus des dépenses de la vie courante, Réjean doit aussi payer ses médicaments chaque mois. Lors du jour «fatidique» de son 65e anniversaire, son fonds de pension a déjà été diminué de 75 %, après avoir été retiré de façon accélérée. Francine, de son côté, a pris sa retraite anticipée en juin 2012, à cause de la maladie de Réjean.

Un combat judiciaire très éprouvant...

Ce combat judiciaire a été très difficile et éprouvant. Le couple a connu énormément de découragement. Réjean était affaibli par la maladie et par des problèmes financiers.

2013

MÉMO-Qc a désormais une idée assez claire du dossier, un dossier qui touche toutes les personnes recevant une rente d'invalidité, pas seulement les personnes en situation de handicap. Considérant l'impact du dossier, le comité de travail décide de chercher l'appui d'autres organisations pour le soutenir. Mais trouver des alliés s'avère difficile et les autres organismes hésitent à s'investir.

2014

Les membres du comité de travail de MÉMO-Qc demandent à deux organismes responsables de protéger le public, le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), de se prononcer sur le dossier. Mais les deux instances se renvoient la balle: la Commission considère qu'il s'agit d'un dossier de nature administrative relevant du Protecteur du citoyen et ce dernier, pour sa part, considère qu'il s'agit d'un dossier de discrimination relevant de la Commission.

Le comité de travail de MÉMO-Qc parvient, en décembre, à rédiger un premier mémoire¹. Ce document très fouillé permet de démontrer fiscalement les impacts de la mesure sur les individus et construit un argumentaire venant démonter les arguments de la Régie des rentes du Québec. Il vise à alerter les diverses instances de l'existence de cette pénalité et des conséquences qu'il en coûte aux personnes concernées.



Réjean: «Une chance que Francine était là. Moi, j'aurais tout lâché.»



«Quand on recevait des réponses négatives, j'en pleurais, je n'étais plus capable», se souvient tristement Francine.

Réjean, lui, n'aurait jamais pu continuer sans sa conjointe tellement la situation affectait son moral: «Une chance que Francine était là. Moi, j'aurais tout lâché. Je lui disais, 'Fais-le, je ne suis plus capable'», répète-t-il dans un souffle. Pour elle, il s'agissait d'une question de principe, de justice: «Je n'étais plus capable de lâcher. Je me disais: c'est discriminatoire, c'est une injustice, ce n'est pas correct. On ne peut pas faire ça à des gens déjà invalides», se révolte-t-elle.

Francine se réjouit de l'annonce de l'abolition de la pénalité: «C'est une victoire. Au moins, l'avenir est plus juste qu'il n'était. Tant mieux si ça aide les autres aussi. Nous le faisons pour nous et pour les autres.»



«C'est une victoire. Au moins, l'avenir est plus juste qu'il n'était.»



...Et qui n'est pas fini

Pour Réjean et Francine, la bataille n'est cependant pas terminée. Ils ne comprennent pas ce que le gouvernement attend pour appliquer la décision du tribunal. «Cet acharnement contre les invalides de la part du gouvernement est aberrant et honteux. Il a l'opportunité de se servir de cette judicieuse décision rendue par son organisme, le Tribunal Administratif du Québec, et de redorer son image en corrigeant cette injustice faite par le passé aux personnes âgées déjà affaiblies par la maladie. J'espère de tout cœur qu'il va changer d'avis. Pour le moment, nous sommes encore dans l'impasse», s'attriste Francine. Le couple demande une rétroaction des sommes dont il a été privé à cause de la pénalité. ■



Le mémoire publié par MÉMO-Qc.

Des représentations sont menées auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec pour qu'il appuie le dossier et fasse des recommandations auprès du gouvernement. L'organisme rencontre également des députés de l'opposition et demande au gouvernement de corriger la situation. Cependant, le gouvernement de l'époque formé par le Parti Québécois, à l'origine de la mise en place de cette pénalité, ne manifeste aucune volonté d'écoute.

Lors de chaque représentation faite auprès d'instances gouvernementales, l'équipe de MÉMO-Qc se fait dire qu'elle doit attendre la consultation publique du RRQ afin de faire valoir la position de l'organisme. Cette consultation est une procédure qui a lieu tous les six ans pour recueillir l'avis de la population sur les ajustements à apporter au régime. Elle doit normalement se tenir en 2015.

Les membres du comité font ensuite une seconde tentative et relancent le Protecteur du citoyen et la CDPDJ. Ils reçoivent une réponse sans équivoque du Protecteur du citoyen qui stipule clairement qu'il n'y a pas eu de faute ou de manquement dans le processus d'adoption législative de la pénalité et que par conséquent, il n'a pas la compétence pour intervenir.

La grande consultation publique qui devait initialement se tenir cette année est repoussée à plusieurs reprises.

Pendant ce temps, MÉMO-Qc continue d'alerter les médias ainsi que le gouvernement et continue de multiplier les contacts pour trouver des alliés.

1. <https://www.moelleepiniere.com/wp-content/uploads/downloads/2017/01/M%C3%A9moire-RRQ-M%C3%89MO-Qc.pdf>



Nicolas Messier, le premier conseiller en défense des droits assigné au dossier, se souvient d'un immense défi

Par Aline Vancompernelle



« **E**n 2012, au moment où nous avons été interpellés concernant ce problème, la question n'était sur le radar de personne », se souvient Nicolas Messier, alors conseiller principal en intégration au volet défense des droits à MÉMO-Qc. C'est lui qui a été le premier à travailler sur le dossier avec Walter Zelaya, le directeur, et le comité qui s'est ensuite formé pour discuter de la question.

Il est vrai qu'à l'époque, selon Nicolas, les personnes en situation de handicap se rendant à l'âge de 65 ans, l'âge de la retraite, étaient encore peu nombreuses, « surtout la clientèle de MÉMO-Qc, les personnes lésées médullaires », précise-t-il. Il s'agissait là de la première vague de personnes recevant une rente d'invalidité à se rendre compte du problème.

Nicolas Messier se souvient de deux personnes venues lui parler des baisses de revenus qu'elles avaient subies une fois rendus à 65 ans. Le conseiller en intégration se souvient très bien de Jacques Dubois, membre de MÉMO-Qc et blessé médullaire de longue date, un membre qui s'impliquait dans les dossiers qui l'intéressaient et le touchaient personnellement. Ce dernier avait été un des seuls à avoir constaté une pénalité très flagrante. « C'était un défi technique d'avoir pu s'en rendre compte. Il était bon avec les chiffres. Cela implique de com-

Nicolas Messier qui vient tout juste de recevoir la rente d'invalidité s'est senti très concerné par la victoire.

2016

Cette année-là, la CDPDJ accepte de s'impliquer et d'étudier la demande de MÉMO-Qc ce, deux ans après avoir été sollicitée.

Entre temps, l'organisme reçoit de plus en plus d'appels de membres qui vivent, eux aussi, des coupures une fois rendus à 65 ans.

Le 21 décembre, la consultation publique est finalement lancée dans le cadre d'une Commission des finances publiques (CFP) en cachette, en plein congé des fêtes sans annonce ni couverture médiatique, sans appel à mémoire officiel et avec des délais extrêmement courts ne permettant pas la mobilisation citoyenne. Nicolas Messier en est informé par hasard. Lui et Walter font des pieds et des mains pour parvenir à y être invités. En vain. Seuls les groupes invités le jour du lancement vont être entendus en audition publique. La COPHAN, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, sera celle qui représentera les personnes ayant des limitations physiques.

2

**ACTIONS DÉCISIVES
QUI ÉTABLISSENT
LES FONDATIONS
DE LA VICTOIRE :
JUSTICE, MOBILISATION
ET MÉDIATISATION
(2017-2020)**

prendre vraiment le système financier publique, de faire des recherches sur l'historique de la question et de faire le parallèle entre la pénalité au Québec et au Canada car le Québec est la seule province où cette pénalité est appliquée», explique Nicolas.

Après ce constat, il fallait mettre en place un plan d'action. Un comité de travail a donc été créé, comité composé de membres ayant des aptitudes particulières et complémentaires. Par exemple, Marie-Blanche Rémillard connaissait les programmes du Québec, Jean-Pierre Morier avait des connaissances poussées sur les finances et des liens dans les milieux universitaires et politiques... Il fallait aussi décortiquer la question et essayer de trouver d'autres organismes pour travailler sur le sujet avec MÉMO-Qc. «Mais personne n'a pris la balle au bond. Ils ne se sont pas sentis concernés.», reprend Nicolas Messier. «MÉMO-Qc a mené le dossier pas mal tout seul au début.»

Et l'organisme sentait bien, dès le départ, que ce dossier-là représenterait un défi de longue haleine et nécessiterait de multiples interventions.

«Un dossier très laborieux, un marathon de patience»

Malgré un travail acharné, les petites avancées étaient souvent ponctuées de longues périodes de découragement et de frustration: «C'était difficile. Ça mettait à l'épreuve mes convictions.» Nicolas se souvient de nombreuses démarches pour obtenir de brefs contacts auprès de représentants du gouvernement que des remaniements ministériels ou des élections venaient balayer d'un revers de main. Il était déjà assez difficile de faire

comprendre le dossier à quiconque. «Même moi qui comprenait très bien le dossier, j'avais souvent du mal à l'expliquer.» Et il ne fallait pas imaginer que les représentants d'un ministère remettaient leurs dossiers en cours à leurs successeurs.

Au fil des années pourtant, le discours de Nicolas s'est affiné. Il peut désormais résumer son sujet en quelques phrases clés: «Il faut comprendre que c'était une pénalité de 33% appliquée aux personnes qui ont dû recourir à la rente d'invalidité entre 60 et 65 ans. Il s'agit de la même pénalité que les gens qui ont choisi de prendre leur retraite anticipée à 60 ans.»

Après avoir accumulé toutes ces connaissances, le comité a eu la lourde tâche de rédiger un mémoire collectif; un travail que Nicolas qualifie de «monumental». La masse d'informations recueillie était immense et il était important de parvenir à rendre le texte cohérent et juste, tout en se remettant aux chiffres fournis par les professionnels qui avaient effectués les calculs. Il fallait aussi arriver à un consensus et le verbaliser: «Dans un document officiel, chaque mot compte.»

C'est Nicolas Messier qui, au nom de MÉMO-Qc, a présenté le dossier devant l'Assemblée nationale, lors d'une consultation publique du Régime de rentes du Québec, en 2017. Il se souvient de l'attention qu'il a reçu des médias. Mais la mobilisation médiatique a pris du temps. Même s'ils avaient été interpellés dès le début du dossier, le sujet semblait tout aussi compliqué pour un journaliste qui l'avait entre les mains, que pour les membres du comité au départ. ►

Le 16 janvier, MÉMO-Qc dénonce la consultation «bâillon» de la CFP dans un communiqué¹. Il lance aussi un appel urgent au dépôt de mémoires pour dénoncer cette mesure discriminatoire ainsi que le processus de consultation, et pour tenter d'apporter le sujet à la table des discussions.

Plus de 80 mémoires, dont un tiers provenant d'organismes partenaires et le reste d'individus, sont déposés auprès de la CFP, entre les 17 et 20 janvier.

MÉMO-Qc n'attend plus que son invitation mais, pour cela, tous les partis politiques doivent accepter. Le gouvernement refuse. Les appuis des membres, du milieu communautaire et des autres partis politiques se multiplient mais aucune ouverture du côté du gouvernement. La COPHAN offre alors à MÉMO-Qc de partager son temps de parole

pour permettre de porter le sujet devant l'Assemblée nationale. C'est Nicolas Messier qui se charge de présenter le mémoire rédigé par l'organisme. MÉMO-Qc est parvenu à s'exprimer publiquement quelques minutes sur le sujet ►



Nicolas Messier à l'Assemblée nationale en 2017.

2017



«Attirer les médias était ardu, mobiliser les membres était ardu aussi. Beaucoup de jeunes ne se sentaient pas concernés. La volonté politique semblait là mais nous attendions les fruits. C'était juste de belles paroles. Et l'obstination du gouvernement à faire appel alors qu'ils savaient qu'ils avaient tort, ça a été un écueil et du découragement», se souvient le conseiller en intégration.

«Une des plus grandes victoires depuis ces dernières années»

Voir le dossier repris par ses successeurs au poste en défense des droits, d'abord Sarah Limoges, puis Anabelle Grenon Fortin a vraiment impressionné Nicolas qui y voit également un nouveau souffle. «Malgré les

ressources limitées et le temps qu'elles y ont consacré, elles n'ont pas lâché et ont reparti la machine!»

L'ancien conseiller en intégration a rendu son tablier depuis de nombreuses années mais il a continué à suivre le dossier de loin. Sa fierté n'en a pas été moins grande quand il a appris la nouvelle du retrait de la pénalité. «J'ai célébré la victoire. J'étais très fier qu'après tout ce temps, notre travail ait porté ses fruits.» Et s'il devait passer un message aux conseillères qui lui ont succédé, il dirait: «Bravo les filles, vous avez su garder la flamme allumée et vous assurer que tout le travail fait avant vous ne soit pas perdu. Il faut continuer d'y croire et de travailler pour une conclusion positive. Il s'agit d'une des plus grandes victoires du milieu associatif de façon concrète depuis ces dernières années.» ■

devant les élus qui en prennent connaissance. Il demande, entre autres, au ministre des Finances, Carlos J. Leitão, une consultation plus longue et plus inclusive. Ce dernier répond que les consultations en cours ne sont que le début du processus qui s'étalera sur plusieurs mois.

Alors que la couverture médiatique du dossier est jusque-là très rare voire épisodique, quelques semaines après le passage en commission parlementaire, le 4 février², un article est publié dans le journal La Presse. Il explique le dossier, pour la première fois, en détails, dans des termes clairs et simples.

Le même jour, le 4 février, la CDPDJ rend finalement son avis: elle reconnaît le caractère discriminatoire de l'application de la pénalité. Bien que cet avis n'ait pas de pouvoir contraignant, il constitue un solide fondement juridique pour la cause. MÉMO-Qc publie un communiqué de presse³

début mai enjoignant le gouvernement de prendre cet avis en compte et d'abolir la pénalité.

S'en suivent des représentations intensives auprès des élus. En septembre, à la veille des élections, le seul parti à s'engager formellement à mettre fin à la pénalité est Québec solidaire⁴.

1. <https://www.moelleepiniere.com/2017/01/memo-qc-denonce-la-consultation-baillon-de-la-commission-des-finances-publiques-cfp/>
2. https://plus.lapresse.ca/screens/f8f882b5-d0dd-4d8b-b6dc-0e009d6b8f5b%7C_0.html
3. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/memo-qc-accueille-favorablement-lavis-de-la-cdpdj-et-presse-le-gouvernement-dabolir-les-penalites-discriminatoires-imposees-aux-personnes-handicapees-621442443.html>
4. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-seul-parti-politique-sengage-a-mettre-fin-a-la-mesure-discriminatoire-pour-les-beneficiaires-de-la-rente-dinvalidite-694615531.html>



Sarah Limoges a participé à la seconde étape et à la médiatisation du dossier

Par Aline Vancompernelle

Sarah Limoges reprend le dossier après le départ de Nicolas Messier. Tout comme pour lui, le sujet de la pénalité discriminatoire au Régime de rentes du Québec devient rapidement un de ses dossiers principaux en défense collective des droits. Arrivée en poste en 2017, Sarah poursuit la « bataille » déjà entamée par son prédécesseur.



Sarah Limoges.

Il a tout d'abord fallu, à la nouvelle conseillère en défense des droits, un temps pour comprendre cette « poutine administrative » qu'elle ne connaissait pas du tout. « J'ai ensuite discuté avec des membres pénalisés qui avaient reçu la mauvaise surprise à l'âge de 65 ans et qui ne savaient alors pas du tout qu'ils allaient être pénalisés. Certains ont dû vendre leur maison à cause de cette pénalité. Ils étaient mal pris. Nous avons construit le dossier à partir de ça », se souvient Sarah.

À l'époque, la baisse représentait 36% de moins sur leur revenu. « Quand on n'a pas travaillé toute sa vie et qu'on a dû arrêter de cotiser, on n'a déjà pas 100% des prestations de base mais quand, en plus de ça, on est pénalisé de 36%, on ne peut pas vivre du tout. J'étais horrifiée quand j'ai entendu ça et à l'idée de penser que je pouvais un jour être dans cette situation », déplore Sarah Limoges.

Vulgariser le sujet était plus facile

Comme elle n'était pas la première à avoir travaillé sur le dossier, le discours de MÉMO-Qc était déjà bien rodé pour expliquer la pénalité avec des mots simples et plusieurs actions avaient déjà été entamées. Voilà comment Sarah résume la pénalité en quelques phrases : « À cause d'une condition médicale, les personnes bénéficiaires de la rente d'invalidité étaient pénalisées au même titre que les gens qui décidaient de prendre une retraite anticipée de leur plein gré. Cela constitue une discrimination à l'égard de la condition de santé de la personne ». ►

2018

Malgré l'ampleur du dossier, qui dépasse largement la mission de l'organisme, MÉMO-Qc a décidé de porter le dossier devant les tribunaux. L'organisme prend en charge, à partir de ce jour, les frais d'avocat de Réjean Bergeron, un membre prêt à contester la pénalité, mais qui n'a pas les moyens d'aller seul au Tribunal administratif du Québec (TAQ). M. Bergeron et quatre autres victimes voient leurs dossiers joints afin que toutes les causes soient entendues en même temps. Au total, les frais de justice coûteront plusieurs dizaines de milliers de dollars à MÉMO-Qc qui doit faire des choix financiers difficiles pour honorer les factures.

Sarah Limoges, arrivée en poste à la défense des droits après le départ de Nicolas Messier en 2017, soutient Me Laporte, l'avocat de M. Bergeron, dans ses démarches.



Réjean Bergeron et sa femme, Francine Arguin



Vulgariser le sujet, l'expliquer, le rendre moins complexe, moins effrayant pour les membres, c'était le rôle de la conseillère en défense des droits à MÉMO-Qc.

Côté judiciaire aussi, le dossier avait déjà bien avancé quand Sarah est arrivée. Des membres avaient accepté d'aller en justice dont M. McLean qui était un «élément central» et les avocats chargés du dossier, Me Laporte et Me Mongeon s'étaient alliés. Il y avait alors trois dossiers portés au Tribunal administratif du Québec. Sarah soutenait Me Laporte, l'avocat de MÉMO-Qc, dans ses démarches.

Le rôle de Sarah Limoges dans le dossier était aussi d'entamer «les démarches politiques habituelles» auprès du gouvernement et de l'opposition. Le gouvernement libéral a refusé toute discussion. «Il n'y avait aucune ouverture pour seulement nous répondre. Les portes étaient closes et fermées à double tour.» Ce n'était pas un dossier considéré comme «sexy» pour les politiciens, selon la spécialiste en défense des droits. Un dossier fiscal ne permet pas de s'attirer des votes, au contraire du soutien à domicile, l'autre grand dossier de Sarah à MÉMO-Qc.

Le «bon coup» médiatique

Enfin, bien sûr, il y avait l'aspect médiatique. La spécialiste en défense des droits se souvient de nombreuses communications qu'elle a eues avec les journalistes pour préparer l'entrevue de La Facture, l'émission de Radio Canada qui a largement contribué à médiatiser le dossier et à informer le grand public. «C'était vraiment un bon

coup. La Facture avait décidé de faire une entrevue en profondeur. Ça nous a donné beaucoup de motivation et d'espoir. C'est une émission de grande écoute. Nous étions très contents qu'elle s'intéresse au sujet et permette de le vulgariser.»

L'émission a aussi permis de faire reconnaître MÉMO-Qc comme le porteur du dossier, selon Sarah. Elle se souvient que, malgré les tentatives de l'organisme de recevoir un appui en «cognant à plusieurs portes communautaires», le soutien était là, mais pas l'implication.

L'aura médiatique du reportage a, de plus, permis à MÉMO-Qc de recevoir de nombreux témoignages de personnes qui vivaient le même problème et d'alimenter l'action en justice. Sarah a recensé un certain nombre de personnes pénalisées pour construire l'argumentaire de MÉMO-Qc.

Quand la conseillère en défense des droits a quitté son poste en septembre 2020, le dossier attendait de passer au tribunal. Elle se souvient que les avocats de l'autre partie demandaient des reports d'audience pour gagner du temps: «À mon avis, ils n'avaient rien pour défendre le dossier donc ils reportaient pour nous décourager.»

Fière d'avoir contribué

Sarah est aujourd'hui très fière de la victoire et soulagée pour les personnes concernées. Elle est aussi fière d'avoir participé au succès du dossier. Elle a partagé son sentiment à ses collègues travailleuses sociales qui ont suivi le sujet de près, elles aussi, lors de l'annonce de la

Gros coup médiatique: l'émission La Facture de Radio-Canada s'intéresse au sujet et diffuse son premier reportage le 4 février¹. Les témoignages du directeur de MÉMO-Qc, Walter Zelaya, de Richard McLean et de sa conjointe, Mme Drolet, contribuent à améliorer la visibilité du dossier auprès du grand public. L'émission de grande écoute a un beau retentissement, même si le gouvernement de la CAQ, arrivé entre temps au pouvoir, continue à faire la sourde oreille en disant qu'il n'a pas les moyens d'abolir la pénalité.

À la suite de cette médiatisation, la ligne téléphonique de MÉMO-Qc se met à déborder d'appels. Sarah Limoges, seule à son poste en défense des droits, accompagne individuellement les personnes qui subissent une discrimination et contactent l'organisme pour obtenir de l'information concernant les recours disponibles.

Du côté de l'Assemblée nationale, le député péquiste Guy Leclair se prononce pour l'abolition de la pénalité. Son fils Benjamin, professionnel du wakeboard, est récemment devenu tétraplégique.

1. <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/site/segments/reportage/153546/retraite-handicapes-rente-invalidite-droits-travail-60-ans>

victoire. «J'ai le sentiment que c'est pour ça que je suis devenue intervenante sociale. C'est une méga victoire! Aujourd'hui, je rêve de parler à Carlos Leitão, le ministre des Finances du Parti libéral de l'époque où je travaillais sur le dossier, et de lui dire: «Tiens-toi, on avait raison!», s'amuse Sarah. «Il n'a jamais accepté de nous rencontrer ou de discuter du dossier», se souvient-elle.

Comme à Sarah, qui aurait pu être un jour concernée par la mesure, le dossier était cher à Walter Zelaya,

le directeur de l'organisme et son superviseur en défense des droits, avec qui elle s'entretenait presque quotidiennement. Le duo a travaillé en collaboration étroite: «C'est un dossier qui a mobilisé beaucoup de temps et qui a causé beaucoup de découragement car c'était dur de percer le mur des médias, des politiciens et des organismes communautaires mais finalement, on a réussi en gang à enlever cette pénalité. Ça aura un vrai impact sur la vie des gens au Québec.» ■

«Il n'y avait aucune ouverture pour seulement nous répondre. Les portes étaient closes et fermées à double tour.»



La facture

Retraite Québec impose une pénalité discriminatoire à des personnes handicapées



Sarah Limoges, à droite, lors de la diffusion du reportage de La Facture en 2020.



Image du reportage de La Facture.





Anabelle Grenon Fortin, la 3^e conseillère en défense des droits, voit enfin la victoire

Par Aline Vancompernelle

Anabelle Grenon Fortin est la 3^e et dernière des organisatrices communautaires au volet défense des droits à avoir travaillé sur le dossier de la pénalité discriminatoire au Régime de rentes du Québec, le RRQ. Elle a eu la chance d'être en poste à l'annonce du retrait de la pénalité faite par le ministre des Finances, Eric Girard, le 12 mars 2024, et de profiter pleinement de la victoire finale. Il n'en est pas moins qu'elle aussi a connu des moments de doute et de déception avant de vivre le revirement final.

Anabelle a repris le dossier à son arrivée à MÉMO-Qc en novembre 2021. Elle se souvient que, quelques mois plus tard, en janvier 2022, le projet de loi 17 qui modifiait la Loi sur le régime de rentes était entré en vigueur. Les bénéficiaires y voyaient une baisse de la pénalité qui passait de 36% à une variation entre 18% et 24%. Anabelle, de par sa formation de juriste, avait déjà lu beaucoup de lois, ce qui lui apportait une longueur d'avance pour tenter de comprendre les modifications que le projet de loi 17 apportait à la disposition en vigueur. La spécialiste décrit celles-ci comme « obscures et incompréhensibles. Le projet de loi était constitué de centaines de pages pas claires. »

Les avocats en charge de l'affaire au tribunal hésitaient, eux, sur la manœuvre à adopter face à cette nouvelle disposition. « Ils ne voulaient pas trop embarquer et contester la disposition au tribunal mais nous



Anabelle Grenon Fortin.

3

**LE TOURNANT DÉCISIF:
VICTOIRES JUDICIAIRES
ET AVANCÉES
POLITIQUES (2021-2024)**

2021

MÉMO-Qc qui a constaté un immense besoin d'information chez les victimes de la pénalité, souvent laissées à elles-mêmes et sans soutien, a ouvert ses services pour informer et accompagner les victimes, même si celles-ci ne sont pas des personnes lésées médullaires ou des membres de l'association. En effet, MÉMO-Qc est le seul à avoir développé une expertise incontestable sur ce dossier.

Plusieurs conférences publiques sont organisées, durant lesquelles des avocats impliqués dans le dossier vulgarisent la problématique et répondent aux questions du public. Par ailleurs, MÉMO-Qc met en place divers outils et documents de référence pour aider les victimes à mieux comprendre la situation et à entreprendre des démarches.

Cette année-là, le projet de loi 17 est adopté¹. Certaines de ses dispositions entreront en vigueur l'année suivante, et d'autres en 2024. Ce projet de loi conserve la pénalité mais en réduit le montant et modifie son application de manière à éviter la discrimination fondée sur le handicap. Cette réforme est adoptée presque en catimini par l'Assemblée nationale et

avons dû le faire. J'ai talonné Me Laporte», explique la juriste qui avait déjà 5 ans de droit derrière elle. L'expertise d'Anabelle est arrivée au bon moment dans le fil de la contestation de la pénalité, son insistance a permis de faire avancer les choses en simplifiant le travail des avocats.

Un dossier difficile qu'elle a maîtrisé rapidement

Anabelle s'est vite entichée de ce dossier si intéressant qu'il est devenu son «dada». «C'est un dossier que j'ai maîtrisé très vite. Il était complexe mais on était en présence d'une discrimination limpide. Le gros du travail avait été fait. Nous avons déjà reçu l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui avait établi l'aspect discriminatoire. J'étais vraiment impressionnée par le travail que MÉMO-Qc avait déjà abattu dans ce dossier», raconte-t-elle.

Outre l'aspect judiciaire, Anabelle a poursuivi les démarches politiques. Elle voulait comprendre pourquoi les partis d'opposition n'avaient pas réagi à l'adoption d'une telle modification à la loi: «Les élus se sont fait dire par le gouvernement que le projet de loi 17 était une avancée pour les bénéficiaires du régime et ils n'ont pas posé plus de question.» L'organisatrice communautaire a aussi tenté de rejoindre les autres organismes et regroupements communautaires mais n'a pas reçu plus d'informations sur la question. Pendant ce temps, Anabelle et MÉMO-Qc ont continué de soutenir les nombreuses demandes d'aide et de soutien individuelles qui affluaient encore.

Malgré les tentatives de participation aux nouvelles consultations publiques sur le RRQ organisées par la

Commission des Finances publiques les 8, 9 et 14 février 2023, MÉMO-Qc n'est pas invitée. Il a fallu attendre la rencontre avec le député Haroun Bouazzi qui y siégeait pour enfin avoir un allié à l'Assemblée nationale. «Il a eu, au début, des difficultés à comprendre tout le dossier mais cette rencontre a été importante. Il nous a bien soutenus», commente Anabelle.

Après la décision du tribunal, entre joie et déception

Le 28 juillet 2023, le Tribunal administratif du Québec a rendu sa décision: la pénalité codifiée à l'article 121.1 LRRQ est discriminatoire sur la base de la Charte canadienne des droits et libertés. «Nous avons été contents de la victoire pendant un mois mais quand le gouvernement a contesté la décision en Cour Supérieure, on s'est dit: «c'est reparti pour un tour!» Entre-temps, il y avait un roulement au niveau des avocats dans le dossier et plusieurs partions très certainement à la retraite prochainement. À la Commission des droits de la personne, on en était au 3^e juriste depuis le début de l'affaire! Cette nouvelle saga judiciaire est paralysante», constate Anabelle, déçue.

Le monde politique a fini par réellement s'en mêler et appuyer le mouvement qui a largement pris sa place au sein de la population. Un groupe populaire constitué de personnes touchées par la pénalité est créé, ce sont les *Invalides au front*. Ses membres multiplient les pressions. Lors de la webconférence de MÉMO-Qc sur le sujet fin 2023, «le compte Zoom explose», se souvient Anabelle. «On sentait de l'incertitude sur les modifications à la LRRQ qui allaient entrer en vigueur en 2024 et sur les ►

MÉMO-Qc ne peut que réagir face aux changements une fois entérinés.

L'organisme dénonce cette situation dans un second reportage de La facture² le 16 février et interpelle directement les partis d'opposition, le gouvernement ainsi que Retraite Québec. Les réponses obtenues restent insatisfaisantes et il est toujours difficile de trouver des alliés, tant au niveau politique qu'associatif, prêts à s'investir de manière significative dans cette bataille.

1. Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions, https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie_Bll.DocumentGenerique_178975&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWwKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz (Projet de loi 17)

2. <https://ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/site/segments/reportage/343723/rente-invalidite-65-richard-mclean-handicap-retraite>



MÉMO-Qc donne une conférence d'information.



recours judiciaires. Même les réponses données par les avocats conférenciers étaient incertaines et personne ne savait exactement ce qui allait se passer.»

Le 31 octobre 2023, MÉMO-Qc participe à une conférence de presse multi partisane à l'Assemblée nationale où tous les partis d'opposition ainsi que divers groupes communautaires et citoyens demandent l'abolition de la pénalité. «Le rôle de MÉMO-Qc a été important. C'est grâce à nous que tous les groupes ont été présents. Nous avons insisté pour que la conférence de presse soit multi partisane», précise l'organisatrice en défense des droits.

«C'était devenu insoutenable pour le gouvernement»

Jusqu'au dernier moment avant l'annonce de la suppression de la pénalité, Anabelle ne croyait pas à la victoire. Devant le silence du gouvernement, les rencontres restées sans réponse, il était difficile d'y croire. «J'avais l'impression de pelleter dans le vide dans ce dossier-là. Mais la victoire au tribunal a été notre plus gros joker. On voyait les gens harceler les députés et les médias. Nous avons fait un gros travail pour démystifier le sujet. Les gens récupéraient notre mémoire et s'en servaient comme référence. Les députés faisaient appel à nous pour des infos. Le nombre de journalistes que j'ai instruits sur le sujet et qui ne nous citaient pas dans les articles, c'était très frustrant», se souvient Anabelle. «C'est au moment où Haroun Bouazzi nous a dit dans la salle de briefing avant le point de presse d'octobre: «Je pense

qu'on va l'avoir parce que là, c'est rendu insoutenable» que j'ai finalement ressenti de l'espoir.»

Anabelle Grenon Fortin, la dernière en charge du dossier, reconnaît que les étoiles se sont alignées pour finalement obtenir un impact bénéfique. L'organisatrice communautaire de MÉMO-Qc est très fière d'avoir participé à cette lutte. «J'étais incrédule. J'avais de la misère à croire à la victoire, c'était trop beau! Il n'y avait eu aucun signe avant-coureur. Le ministre ne s'était jamais engagé, ni investi dans le dossier depuis le début. C'est la victoire la plus impressionnante de ma jeune carrière. Et je remercie Walter de m'avoir fait confiance pour parler au nom de l'organisme, lors des conférences de presse. Je suis également reconnaissante envers mes prédécesseurs dans ce dossier», se réjouit-elle. ■

« Il n'y avait aucun signe avant-coureur. Le ministre ne s'était jamais engagé, ni investi dans le dossier depuis le début. »



2022

En décembre 2022 commence les audiences au TAQ. Les séances sont ajournées après quelques jours. C'est à ce moment qu'émerge un regroupement populaire, Les Invalides au front.

Presque simultanément, juste avant le congé des fêtes, le ministre des Finances, Eric Girard, fait une déclaration discrète et imprécise annonçant la prochaine consultation publique sur le Régime de rentes du Québec. Fort de son expérience en 2017, lors de sa première intervention à l'Assemblée nationale, MÉMO-Qc rédige immédiatement un mémoire¹ et son équipe met tout en œuvre pour être invitée à s'exprimer devant la CFP. Malgré la participation massive de ses alliés et des victimes concernées, ses efforts restent vains et aucun des groupes impliqués dans le dossier n'est entendu².

1. https://www.moelleepiniere.com/wp-content/uploads/2023/02/Memoire_Consultations-publiques-RRQ-2023_CFP_V2.pdf N
2. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/rente-d-invalidite-et-regie-des-rentes-du-quebec-consulter-pour-mieux-exclure-809665752.html>

En mai 2023, à l'aube des audiences du TAQ, plusieurs groupes ont rejoint le dossier, notamment Les Invalides au front. Pendant que les juges entendent les victimes, de nombreuses actions sont menées à plusieurs niveaux, insufflant un nouveau dynamisme à l'affaire et renforçant la cohésion du milieu associatif.

À la suite de ses nombreuses sollicitations, MÉMO-Qc parvient à organiser une rencontre avec Haroun Bouazzi¹, membre de la CFP qui entend la consultation. À la suite de cette rencontre,

2023



Walter Zelaya, le directeur de MÈMO-Qc, a vécu 12 années de lutte difficile

Par Aline Vancompernelle

Walter Zelaya, à la tête de MÈMO-Qc depuis plus de 20 ans, a été le seul à avoir été témoin du dossier depuis son commencement jusqu'à l'annonce finale de la victoire en mars 2024. Le directeur de l'organisme garde une bonne mémoire de ce dossier qui l'a beaucoup marqué et beaucoup touché, pour lequel il s'est longuement investi, a engagé les membres ainsi que l'équipe de MÈMO-Qc au fil des années.

Walter a d'abord été marqué par le témoignage des premiers membres de MÈMO-Qc venus frapper à sa porte pour lui exposer le sujet. Il se souvient particulièrement de l'histoire de Luc Rouleau qui lui a raconté les difficultés qu'il vivait et notamment, le fait qu'il allait perdre son condo à la mise en place de la pénalité à 65 ans, car il ne pourrait plus payer ses mensualités hypothécaires. «Quand je pensais à ce monsieur qui allait perdre son logement à une période de sa vie où

il était déjà très vulnérable et qui se demandait ce qu'il allait faire, les larmes ont coulé. C'est vraiment venu me chercher. Ça a été comme un déclic. Je suis encore ému quand j'y pense. À partir de ce moment-là, j'ai pensé et je lui ai dit: 'on va se battre', raconte Walter, comme si c'était hier.

À la recherche d'informations et de soutien

Dans ce dossier complexe et «difficile à comprendre», le directeur de MÈMO-Qc se souvient qu'«au début, nous ne savions même pas à qui nous adresser au gouvernement pour obtenir de l'information.» Il se souvient aussi de l'hostilité du ministère des Finances au moment où l'organisme demandait l'accès à certaines informations.

En 2013, MÈMO-Qc est à la recherche de soutien. Le jeu de ping-pong entre le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse est vécu comme une mauvaise surprise: «En gros, ils se sont renvoyé la balle», commente Walter.

Le manque de réponse médiatique «décourage» aussi le comité. «Plus le temps passe, plus nous sommes convaincus de notre point mais nous nous sentons très seuls. Je salue d'ailleurs la persévérance des membres du comité», reprend Walter.

La réponse du Protecteur du citoyen après la seconde relance abat encore davantage les membres investis: «Nous étions choqués. C'est ►

il fait de ce dossier une priorité. Il soulève la question en commission parlementaire, parvenant à faire reconnaître officiellement que la pénalité constitue une injustice au sein du régime. L'arrivée de ce nouvel allié à l'Assemblée nationale marque une avancée majeure, et la question devient de plus en plus présente dans les débats des députés².

Le 28 juillet, contre toute attente, le TAQ rend une décision entièrement favorable aux victimes de la pénalité. Bien que ce jugement ne s'applique qu'aux cinq personnes directement impliquées dans le recours, il constitue la première reconnaissance judiciaire du fait que la pénalité imposée aux

1. Député solidaire de Maurice-Richard.
2. Notamment en mai 2023 suite à notre demande, plusieurs questions ont été demandées via le feuilleton au ministre des finances par Haroun Bouazzi. Cette démarche visait à forcer le ministre à reconnaître le caractère injuste de la pénalité. Finalement, ce dernier répondra aux questions en septembre 2023.



La conférence de presse multipartisane.



dur quand on lance une bataille et qu'on vit des défaites comme ça», se désole Walter Zelaya. Finalement, c'est l'avis favorable de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse qui relance l'affaire et le moral: «Cet avis nous a donné beaucoup d'espoir. Nous espérions que l'information serait reprise par les médias et qu'il y aurait pu y avoir une pression médiatique après ça mais non, la nouvelle est seulement reprise par des médias locaux», s'attriste le directeur de MÉMO-Qc.

L'intérêt médiatique, le reportage de La Factice

Finalement, quand le sujet est repris par La Factice de Radio-Canada, Walter est très content du retentissement médiatique du reportage: «C'est une émission de grande écoute, une émission respectée», juge-t-il, même si le gouvernement continue de faire la sourde oreille.

Le retentissement de l'émission va au-delà des attentes et le directeur de MÉMO-Qc se souvient que l'organisme a fait son possible pour répondre à toutes les demandes d'information: «Nous avons fait notre maximum mais il était difficile de répondre à tout le monde. Il n'y avait qu'une seule personne en défense des droits à l'époque. C'est en partie la raison pour laquelle il y en a trois maintenant.»

Du côté de l'Assemblée nationale, quelques appuis politiques se manifestent. Walter cite, ému, «le plaidoyer touchant du député du Parti Québécois, Guy Leclair, pour

abolir la pénalité. Son fils, Benjamin Leclair, un sportif reconnu, était devenu quadraplégique», se souvient-il.

Les démarches judiciaires

Quand MÉMO-Qc porte le dossier en justice, les espoirs sont minces. «Les avocats que nous avons consultés en 2013 nous disaient que si nous allions au TAQ, nous allions perdre car il fallait remettre en question la constitutionnalité de la loi. Nous avons hésité. Finalement, d'autres personnes comme M. McLean ont déposé un dossier avec un autre avocat, Me Mongeon. Nous, nous travaillons avec Me Laporte qui a fait un excellent travail», explique Walter Zelaya.

« On nous traitait de fous au début, nous n'étions finalement pas si fous que ça. Quand on a la conviction qu'on a raison, la persévérance est le meilleur allié. »

Enfin, la victoire!

Jusque dans les derniers mois avant l'annonce effective du retrait de la pénalité, il était difficile de croire à la victoire, notamment après la rencontre avec le ministre des Finances du gouvernement de la CAQ, Eric Girard, le 11 septembre 2023, où aucun engagement n'avait été annoncé. «Je suis content des connaissances fines, techniques et juridiques que MÉMO-Qc a apporté au dossier mais, à la fin de la rencontre, quand je demande au ministre s'il va faire quelque chose, il répond qu'il s'est engagé à écouter, c'est tout», résume Walter.

Finalement, à l'annonce du retrait officiel de la pénalité après toutes ces années de lutte acharnée, Walter Zelaya

bénéficiaires de la rente d'invalidité viole le droit constitutionnel à l'égalité et constitue une discrimination fondée sur le handicap.

Malheureusement, le procureur général décide de contester la décision en Cour Supérieure paralysant ainsi, une fois de plus, le processus de réparation des victimes pour des années à venir. Cependant, la décision du tribunal apporte une nouvelle force et une crédibilité accrue à la cause, qui bénéficie alors d'un regain d'énergie.

Au cours des cinq années de litige, ce sont plusieurs des meilleurs avocats spécialisés en droit administratif et constitutionnel qui se sont mobilisés pour représenter les cinq victimes, souvent à titre bénévole. Cependant, plusieurs acteurs principaux du dossier sont décédés sans avoir obtenu justice: Jacques Dubois et Richard McLean, ainsi que d'autres membres du comité.

Dans les mois qui suivent la décision du TAQ, le dossier reçoit une attention médiatique sans précédent³, et tous les partis d'opposition se positionnent successivement contre la pénalité, Québec solidaire, le Parti libéral du Québec et, enfin, le Parti Québécois⁴. Le 11 septembre, le ministre des Finances accepte finalement de rencontrer les représentants de MÉMO-Qc ainsi que ceux des Invalides au front, du RAPLIQ, le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec, et de la COPHAN. Le ministre dit avoir «entendu» les organismes mais ne s'engage pas. MÉMO-Qc lui annonce alors sa volonté de porter plainte à l'ONU, et de porter la problématique à l'attention du Comité des droits des personnes handicapées. Quelques semaines plus tard, pendant que MÉMO-Qc est encore en réflexion sur la manière d'agir, la COPHAN porte plainte à l'ONU.

La facture

Retraite Québec impose une pénalité discriminatoire à des personnes handicapées



Walter Zelaya témoigne dans le reportage de La Facture en février 2020.

ne peut que s'estimer heureux et «très ému» de cette victoire. Il s'est rappelé de toutes les nuits blanches passées à travailler sur le dossier, notamment avec les membres du comité aujourd'hui disparus.

«C'est la mesure dont le ministre est le plus fier dans ce budget. Si le ministre est sincèrement fier, c'est grâce à toutes les personnes de MÉMO-Qc, les membres, les

membres du conseil d'administration, les employés et aussi plusieurs dizaines de milliers de personnes pour qui il s'agit d'un gain tangible», reprend le directeur de Moelle épinière et motricité Québec.

Et de conclure: «On nous traitait de fous au début, nous n'étions finalement pas si fous que ça. Quand on a la conviction qu'on a raison, la persévérance est le meilleur allié.» ■

Profitant de la dynamique, les partis d'opposition redoublent d'efforts. En octobre, le député péquiste Joël Arseneau⁵, avec le soutien de MÉMO-Qc, organise une conférence de presse multi partisane, un événement rare et significatif,

regroupant une grande partie des acteurs impliqués dans le dossier⁶. S'ensuit, en novembre, la présentation d'un projet de loi pour l'abolition de la pénalité, porté par la députée libérale Linda Caron⁷.

3. <https://www.invalidesaufont.ca/médias>

4. OS <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/regime-de-rentes-haroun-bouazzi-presse-la-caq-de-corriger-l-injustice-entourant-les-rentes-d-invalidite-805011818.html>; PLO <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/declaration-de-la-porte-parole-de-l-opposition-officielle-pour-les-aines-et-les-proches-aidants-et-en-matiere-de-soins-a-domicile-818967416.html>, PQ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/regime-des-rentes-du-quebec-et-la-rente-d-invalidite-le-pq-veut-que-cesse-l-iniquite-envers-les-retraites-invalides-878389742.html>

5. Député péquiste des Îles-de-la-Madeleine.

6. <https://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-101599.html?support=video>

7. Députée libérale de la circonscription de la Pinière qui présente le projet de loi 690, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_194127&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz#:~:text=Ce%20projet%20de%20loi%20modifie,l'ajustement%20de%20ce%20montant.



Tous nos sincères remerciements

Par Anabelle Grenon Fortin

Depuis le premier jour où la problématique a été soulevée jusqu'aux récents développements qui ont mené à la victoire, Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) a été accompagné dans ses démarches par des bénévoles, des membres dévoués, des avocats ainsi que des représentants politiques engagés.

Aujourd'hui, alors que nous approchons de la date qui marquera l'abolition définitive de cette pénalité discriminatoire, il est essentiel de revenir sur les contributions des nombreuses personnes qui ont consacré leur temps et leur énergie à cette lutte. Ce dossier n'aurait pu être mené à bien sans l'engagement de chacun et c'est avec une immense gratitude que nous leur dédions ces remerciements.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous les bénévoles de l'organisme qui se sont investis dans le dossier, à commencer par les membres du

comité de travail mis sur pied en 2012. Ce comité était composé d'Errol Paillé, Jacques Dubois, Jean-Pierre Morier, Marie-Blanche Rémillard et Marie Trudeau, sans oublier les membres qui y ont ponctuellement contribué, Francine Duperré, Marie-Julie Dion et Pierre Carbonneau. Il a été coordonné par Nicolas Messier, conseiller en intégration au volet défense des droits, et Walter Zelaya, directeur de MÉMO-Qc.

Leur engagement sans faille, même durant les années où les résultats tardaient à se concrétiser, a permis à ce dossier de bénéficier des ressources nécessaires pour avancer. Nous remercions également les membres du Conseil d'administration de MÉMO-Qc¹, dont le soutien indéfectible a été crucial.

Nous souhaitons aussi exprimer notre gratitude à tous les membres et associations qui se sont impliqués à nos côtés dans cette cause et ont appuyé l'organisme dans ses campagnes. Cette lutte appartient à tous ceux qui s'en sont saisis: Action Femmes et handicap (AFH), Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook, Association des personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest (APHRSO), Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées, Bail Mauricie, Carrefour familial des personnes handicapées (CFPH), Centre communautaire Radisson, Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH), Ex aequo, Groupement des Associations de Personnes Handicapées de la Rive Sud (GAPHRSM), Institut National pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap (INÉÉI-PSH),

2024

En janvier, MÉMO-Qc dépose une pétition officielle à l'Assemblée nationale, en collaboration avec M. Bouazzi qui a recueilli environ 5000 signatures. En février, M. Bouazzi a déposé un second projet de loi, cette fois accompagné des groupes communautaires, lors d'un nouveau point de presse¹. Bien que ces deux projets soient déposés à l'Assemblée nationale, aucun n'est pris en considération par le gouvernement et, par conséquent, ils ne franchissent pas les étapes nécessaires à leur adoption.

Finalement, le 12 mars, lors de la présentation du budget provincial, la lutte prend fin. C'est la victoire! Contre toute attente, le ministre des Finances, Eric Girard, annonce que le gouvernement s'engage à abolir la pénalité au 1^{er} janvier de l'année suivante et ce, pour toutes les victimes concernées. MÉMO-Qc répond à cette annonce par un communiqué de presse publié le lendemain en «saluant la victoire»

et en «rendant hommage au courage et à la détermination de toutes les personnes et organisations qui, depuis une décennie, se sont engagées dans la lutte pour abolir la discrimination qui frappe les rentes de retraite des aînés bénéficiaires de rentes d'invalidité.»²

1. Projet de loi 599, Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d'abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d'une rente d'invalidité entre 60 ans et 65 ans https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_196475&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikO+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz; point de presse: <https://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/activites-presse/AudioVideo-103143.html?support=video>
2. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/penalite-et-rente-d-invalidite-memo-qc-salue-la-victoire-des-personnes-en-situation-de-handicap-888427625.html>

Les invalides au front, Mouvement PHAS, MPDA de Sainte-Thérèse, Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ), Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO), Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAMM), Regroupement des Usagers du Transport Adapté et accessible de l'île de Montréal, Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH), Vues et Voix.

Il est également important de souligner l'implication récente et déterminante de divers députés de l'opposition qui, avec leurs équipes, ont su faire pression sur le gouvernement pour aboutir aux résultats que nous connaissons aujourd'hui. Haroun Bouazzi, député de Québec solidaire, a été le premier à prendre sérieusement en main ce dossier. Linda Caron, du Parti libéral du Québec, a été l'instigatrice d'un premier projet de loi visant à abolir la pénalité, et Joël Arseneau, du Parti Québécois, a joué un rôle-clé en initiant un mouvement concerté et uni entre les différentes formations politiques.

Nous tenons également à féliciter les avocats qui ont défendu sans relâche ce dossier depuis 2018, d'abord devant le Tribunal administratif du Québec et ensuite, devant la Cour supérieure. Nos remerciements vont à Me André Laporte du cabinet Laporte & Lavallée, avocats inc. à Me Sophie Mongeon de Desroches Mongeon Avocats, à Me Julius Grey et à Me Arielle Corobow de Grey Casgrain s.e.n.c., ainsi qu'aux avocates de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dont le travail acharné a été essentiel.

Une mention spéciale doit être faite aux victimes de cette pénalité impliquées dans ce litige et à leurs familles qui

continuent de se battre malgré l'adversité. Nous pensons à Réjean Bergeron, membre de MÉMO-Qc, à Gervais Turbide, à Madeleine Goudeau, à Johanne Finnie, et à feu Richard McLean, dont le combat est désormais porté par sa conjointe, Danielle Drolet, et leur fils, Kevin McLean.

Enfin, nous saluons le travail exceptionnel de tous les membres de l'équipe de MÉMO-Qc qui ont contribué, de près ou de loin, à ce dossier. Que ce soit dans le cadre de leur travail en intégration sociale, en employabilité ou à travers le soutien administratif et les communications, chacun a joué un rôle essentiel. Une mention spéciale va au service de défense des droits de l'organisme et particulièrement, aux organisateurs et organisatrices qui se sont succédé à la tête de ce dossier: Nicolas Messier, Sarah Limoges et Anabelle Grenon Fortin. Nous souhaitons également souligner l'engagement constant du directeur général de MÉMO-Qc, Walter Zelaya, qui a toujours supervisé directement ces travaux.

Ces remerciements ne seraient pas complets sans un hommage à Jacques Dubois et aux milliers de victimes de la pénalité aujourd'hui disparues, qui n'auront pas la chance de bénéficier des répercussions de leur combat. Au nom des quelques 70000 personnes qui seront libérées de cette discrimination en 2025, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers eux. Leur lutte n'a pas été vaine et c'est grâce à leur détermination que cette victoire a pu être remportée. ■

1. <https://www.moelleepiniere.com/who-are-we/board-of-directors-2/>



Dépôt du second projet de loi.



Angles morts dans l'engagement du ministre des Finances: la lutte n'est pas finie

Par Anabelle Grenon Fortin, organisatrice communautaire au volet défense des droits

Si l'annonce de l'abolition de la pénalité sur la rente de retraite des aînés en situation de handicap est saluée comme une avancée majeure, plusieurs zones d'ombre subsistent dans l'engagement du ministre des Finances, Eric Girard. Tout d'abord, aucune compensation rétroactive n'a été annoncée. Ensuite, des procédures judiciaires sont toujours en cours pour faire invalider la décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) reconnaissant l'inconstitutionnalité de la pénalité.

Le dernier budget provincial prévoit l'abolition de la pénalité de manière exclusivement prospective; ce qui veut dire qu'elle ne sera effective qu'à partir de son entrée en vigueur, le 1er janvier 2025. En d'autres termes, aucune compensation rétroactive n'est prévue pour les personnes qui ont subi la pénalité jusqu'à cette date. Or, ces victimes de longue date ont maintenant un âge avancé. Elles sont plus vulnérables et la perte de plusieurs milliers de dollars accumulés chaque année représente, pour elles, une somme considérable. MÉMO-Qc considère qu'une telle omission laisse un nombre significatif de victimes sans réparation équitable.

De plus, malgré la décision du TAQ en juillet 2023 qui reconnaît le caractère discriminatoire de la pénalité, le gouvernement continue de contester cette décision auprès de la Cour supérieure. L'audience devant cette cour est prévue en septembre 2025, dans moins d'un an. Cette démarche est non seulement en complète incohérence avec la promesse budgétaire faite en mars 2023, mais elle prolonge aussi l'incertitude pour de nombreuses victimes de la pénalité qui ont contesté l'application devant Retraite Québec et dont les dossiers restent en suspens.



Me Sophie Mongeon, Anabelle Grenon Fortin, Me André Laporte et Me Julius H Grey au TAQ.

Par ailleurs, comme le rappelle l'avocat Me André Laporte qui est procureur au dossier depuis 2018: «Le fait que le dossier dure plusieurs années amène des enjeux. Plusieurs avocats d'expériences très impliqués dans ce litige partent progressivement à la retraite et le vieillissement des victimes est problématique.»

L'équipe de MÉMO-Qc a fait part de ces questions au ministre des Finances, en lui demandant d'interrompre les procédures judiciaires et d'inclure des mesures de réparation rétroactives dans le projet de loi à venir. Ce dernier a répondu en refusant d'émettre tout commentaire par rapport au recours, et en réitérant son intention de n'émettre aucune compensation pour la période antérieure au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, il faut en conclure que la lutte n'est pas terminée.

Conformément à l'engagement de MÉMO-Qc, son équipe de spécialistes en défense des droits continue à travailler aux côtés des autres groupes concernés, de façon à ce que les intérêts des victimes de la pénalité soient défendus et pour garantir une véritable justice pour toutes les personnes concernées. ■



LES AUTRES « BONS COUPS » DE NOTRE ÉQUIPE DE DÉFENSE DES DROITS

Un gain important pour les soins de plaies prodigués aux personnes en situation de handicap

Par Ariane Gauthier-Tremblay, organisatrice communautaire au volet défense des droits

Moelle épinière et motricité Québec souligne un gain important qui aura, nous l'espérons, de nombreux impacts dans l'accès aux soins de santé qui tiennent compte des besoins particuliers des personnes en situation de handicap et surtout, des personnes lésées médullaires.

En juin dernier, nous avons obtenu l'ouverture d'une enquête publique qui fera la lumière sur les circonstances ayant menées au décès de Normand Meunier. Rappelons que M. Meunier, tétraplégique, avait développé une plaie de pression, lors d'un séjour à l'urgence de l'hôpital de St-Jérôme,

en janvier dernier. Il est décédé en mars à la suite de ses plaies. Cette enquête publique a pu être obtenue grâce à la détermination de Sylvie Brosseau, sa conjointe, et de celle de MÉMO-Qc, qui ont su alerter les décideurs publics et les médias pour faire pression sur le gouvernement.

Cette victoire est ainsi le résultat de nos nombreuses démarches effectuées auprès d'élus de tous les partis. De plus, nous avons multiplié les collaborations avec de nombreux médias. Une revue de presse est disponible sur le site de MÉMO-Qc.

«**On continue le combat!**» Sylvie Brosseau, conjointe de feu M. Meunier.



Normand Meunier.

Pour que la tragédie qu'ont vécue Normand Meunier et sa famille ne se reproduise plus jamais, une pétition **Pour l'accès et la consolidation des soins de plaies de pression pour personnes lésées médullaires** a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale, le 20 septembre.

Nous comptons sur vous tous pour la signer et la diffuser largement!

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-10983/index.html>



Les plaies de pression, ça fesse à l'os !

Je signe la pétition pour **l'accès et la consolidation des soins de plaies de pression pour personnes lésées médullaires**



PORTER PLAINTE: UN LEVIER POUR SOI ET POUR TOUS !

Par Ariane Gauthier-Tremblay, organisatrice communautaire au volet défense des droits

Porter plainte au Commissaire aux plaintes d'un établissement de santé n'est pas une mince affaire mais elle peut représenter une étape importante dans les démarches entreprises par un usager pour défendre ses droits et ce, à court comme à long terme. Mieux encore, cette plainte peut alerter les autorités concernant un problème structurel. L'expérience qu'a vécue Samuel, un membre de MÉMO-Qc, va dans ce sens.

En juin 2022, Samuel nous avise que son CLSC a annoncé aux bénéficiaires des soins à domicile de son territoire que le nombre de bains dispensés par semaine avait été réduit. Il ne pourra désormais plus compter que sur un bain par semaine et ce, pour une durée indéterminée. Seuls les usagers incontinents conservent leur deuxième bain hebdomadaire. Samuel déplore cette situation non seulement, pour lui-même, mais aussi pour l'ensemble des bénéficiaires. Il nous demande de l'aide.

Après avoir étudié le dossier, nous portons plainte auprès du commissaire aux plaintes du CLSC de Samuel sur deux principes: celui de la définition de l'incontinence et sur celui de la prise en considération des besoins réels des usagers.

Après quelques semaines, le CLSC propose à Samuel un accommodement qui lui permet, à lui seul, de prendre un deuxième bain par semaine. Ce gain n'est pas satisfaisant pour Samuel car aucun changement n'a été fait au niveau des critères d'attribution des bains pour les autres usagers.

Nous interpellons alors le Protecteur du citoyen qui nous contacte presque aussitôt: il a, en effet, constaté des coupures de bains dans d'autres régions. Il a même, par la suite, dénoncé cette situation dans son rapport annuel de 2022-2023 et émis des recommandations afin que l'élaboration des plans de soins corresponde mieux aux besoins des usagers.



CRISE DU LOGEMENT ET PERSONNE HANDICAPÉE

Par Adèle Liliane Ngo Mben Nkoth, organisatrice communautaire au volet défense des droits

Cet été, l'équipe de défense des droits de MÉMO-Qc a déployé beaucoup d'efforts et d'énergie pour faire valoir les droits d'Éveline-Claire Nguépi qui s'est retrouvée sans logement le 1^{er} juillet dernier avec des enfants à charge. Cette situation est arrivée, entre autres, dans des circonstances entourant des changements concernant l'administration du programme de supplément au loyer.

Nous avons d'abord fait une sortie médiatique avec notre directeur général, Walter Zelaya. À ce moment, Mme Nguépi et ses enfants étaient hébergés dans un hôtel de Montréal où la plupart des commodités de la chambre n'étaient pas accessibles: la cuisine, la salle de bain et le lit n'étaient pas accessibles. Mme Nguépi ne pouvait pas prendre son bain ou encore circuler aisément. Nous avons demandé aux instances concernées que, dans un premier temps, Mme Nguépi soit logée dans une chambre accessible et, dans un second temps, qu'on lui trouve un logement à long terme.

Le dossier étant très complexe, nous avons multiplié les démarches auprès d'intervenants du CIUSSS Centre-Sud de l'Île de Montréal, de l'Office municipal d'habitation de Montréal, écrit des lettres aux autorités compétentes, envoyées en copie conforme aux élus provinciaux et municipaux afin de mettre la pression et trouver une solution à ce problème. Cette recherche de logement en situation d'urgence couplée à des dédales administratifs ne laissait rien présager de bon. Toutefois, nos efforts ont porté fruit et Mme Nguépi a pu obtenir un logement subventionné.

MÉMO-QC: UNE TIERCE PERSONNE QUI VOUS APPUIE ET VOUS SOUTIENT !

Par Adèle Liliane Ngo Mben Nkoth, organisatrice communautaire au volet défense des droits



Lors d'une rencontre du comité consultatif de MÉMO-Qc dont elle est membre, Jody Negley avait appris qu'il y existait une clinique externe à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay (IRGLM) qui s'occupe de toutes les problématiques spécifiques de santé qui touchent les personnes lésées médullaires de l'Ouest du Québec. Elle était surprise d'apprendre cette nouvelle, car son médecin de famille ainsi que plusieurs soignants qu'elle a rencontré au cours des dernières années ne lui ont jamais parlé de cette clinique dont elle aurait eu grandement besoin.

En novembre 2022, l'équipe de défense des droits de MÉMO-Qc a ouvert un dossier avec elle. Nous l'avons soutenue pour des problèmes concernant ses services de soutien à domicile et une relation compliquée avec certains intervenants de son CLSC. Elle avait également besoin d'être vue à la clinique externe de l'IRGLM.

L'implication de l'équipe de défense des droits dans son dossier a contribué à améliorer ses services et à mieux répondre à ses besoins au niveau de son CLSC. L'équipe l'a également orientée, soutenue et accompagnée dans les démarches qu'elle a entreprises pour obtenir une admission temporaire à l'IRGLM. Elle y a été admise et cela a été très bénéfique pour elle, car elle y a fait de nouveaux apprentissages qui ont largement contribué à améliorer sa qualité de vie. ■





Le Crédit d'impôt pour personnes handicapées: que des avantages!

Par Pascale Filon, directrice générale de Finautonome

Le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un outil précieux pour améliorer votre bien-être financier. Finautonome en parle beaucoup car, nous constatons au quotidien qu'il facilite vraiment l'accès à des aides qui améliorent le revenu disponible dans vos poches. En plus de l'avantage fiscal que procure le CIPH, l'admissibilité à ce crédit ouvre la porte à plusieurs autres mesures fédérales. Il permet également de faciliter l'admissibilité au crédit d'impôt québécois analogue au CIPH. D'ailleurs, Luc Godbout et son équipe de chercheurs viennent de rendre public une analyse vraiment intéressante pour comprendre les impacts des mesures fiscales sur les revenus disponibles des personnes handicapées et d'identifier des pistes pour améliorer leur soutien.¹

Par exemple, pour les personnes seules vivant avec des revenus faibles et travaillant à temps partiel ou recevant des prestations d'aide sociale, **l'admissibilité au CIPH** entraîne une hausse substantielle du **revenu disponible**. En effet, une personne à faible revenu travaillant avec un salaire annuel de 22230 \$ voit son revenu disponible passer de 21884 \$ à 24497 \$ grâce au CIPH. C'est donc une augmentation notable de 2613 \$ dans les poches de la personne.

Finautonome est là pour vous accompagner dans vos démarches pour obtenir le CIPH. Nous vous guidons pas à pas pour vous assurer un maximum de chance d'être admis à ce crédit d'impôt incontournable ainsi que plusieurs autres opportunités financières spécifiques aux personnes en situation de handicap. 1-833-866-7334 / aide@finautonome.org

Actuellement, l'importance du CIPH est renforcée par l'annonce d'une nouvelle prestation du gouvernement fédéral: la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH). Il est urgent d'expliquer que l'admissibilité à la PCPH passe par le CIPH. Si vous n'avez pas encore demandé le CIPH, vous ne pourrez pas bénéficier de la PCPH dès juillet 2025. Vous pourriez vous priver de 2400 \$ par année, si vous vivez sous le seuil de pauvreté.



La Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH): une opportunité à saisir, mais des défis sont à relever.

C'est une excellente nouvelle: le gouvernement fédéral va verser jusqu'à 2400 \$ par année aux personnes handicapées à faible revenu, dès juillet 2025. Malheureusement, au Québec, les personnes qui ont recours aux programmes d'aide sociale pourraient voir cette aide réduite si nous n'agissons pas dès aujourd'hui.

Pourquoi? Actuellement, les règles québécoises d'aide sociale incluent tous les revenus, y compris la PCPH, dans le calcul des prestations versées. C'est injuste et c'est contre l'esprit de la loi qui a permis la mise en place de cette prestation!

Pour y remédier, le mécanisme est simple et connu. Il suffit de modifier la réglementation québécoise pour **exclure la PCPH du calcul des prestations d'aide sociale**. Plusieurs provinces et territoires ont déjà convenu de ne pas récupérer de somme équivalente à la PCPH: le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Nunavut. À Terre-Neuve-et-Labrador, notamment, on a décidé de bonifier la nouvelle prestation, en annonçant un montant de 400 \$ par mois en sus de la PCPH.



Nous devons nous assurer que le Québec suivra ces exemples!

Que faire ?

- **Informez-vous:** Finautonome offre des conférences gratuites pour tout comprendre sur le Crédit d'impôt pour personnes handicapées et sur la Prestation canadienne pour personnes handicapées.
- **Agissez:** Demandez à votre député de changer cette règle et de protéger la PCPH.
- **Partagez l'information:** Faites connaître cette situation à vos proches.



1. Analyse de la contribution du régime fiscal québécois et des autres transferts fiscaux relativement aux travailleurs handicapés à faible revenu, Godbout, Amiot, Lavoie, Samoïsette et St-Cerny, avril 2024.

Suivez MÉMO sur les réseaux!



Restez à jour sur tout ce qui concerne MÉMO-Qc!

Les actualités au sujet de l'organisation et du handicap en général sur nos pages Facebook et X (ex-Twitter).

facebook.com/MEMOQuebec
@MEMOQuebec

Les vidéos que nous réalisons, nos webconférences, les témoignages de nos membres et autres sur notre chaîne YouTube.

youtube.com/@MEMOQuebec

Nous publions plusieurs fois par semaine!



Les parajokes de Laurie-Eve

Par Laurie-Eve Côté



Diplômée au baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire à l'Université de Montréal, Laurie-Eve Côté œuvre chez MÉMO-Qc en tant que conseillère principale en intégration depuis septembre 2020. Auparavant, elle a travaillé comme éducatrice dans différents CPE de la ville de Montréal. Devenue paraplégique à la suite d'un accident de glisse en 2015, cela ne l'a pas freinée dans son désir d'avoir un mode de vie actif. Natation, musculation, basket-ball en fauteuil roulant et bénévolat (entre autres pour le CIVA, dont elle fait partie du conseil d'administration), elle n'a pas chômé depuis. Elle a également pris part à des émissions de télévision pour parler de son handicap et de son vécu afin de briser les tabous reliés à la paraplégie. Dans son rôle de conseillère, elle est connue pour son dynamisme et valorise une approche basée sur le respect et l'écoute active.

C

chers lecteurs,

J'espère que vous vous portez bien en cette belle saison d'autonome, avant que l'hiver et la neige arrivent. Je suis de retour, avec une nouvelle collection de *niaiseries* à vous présenter! Selon moi, il est essentiel de rire quand ça va bien, mais surtout quand ça va mal. En tout cas, moi, ça m'a beaucoup aidée à traverser certaines épreuves. Bonne lecture!

* * *

Je suis certaine que vous aussi, compatriotes vivant avec un handicap visible, recevez souvent des offres d'aide de la part d'inconnus. Ce qui me fait rire, c'est lorsqu'on veut tellement nous aider, qu'on nous offre de l'aide à des moments où on a clairement besoin de rien. Voici un petit palmarès/top 3 des situations où ça m'est arrivé :

- Les gens qui essaient de m'ouvrir des portes automatiques...
Toujours divertissant de voir un bipède se battre avec une porte.
- Un livreur de restaurant qui me remet ma commande et me demande si j'ai besoin d'aide.
« Euh, non merci, à moins que vous vouliez manger mon déjeuner à ma place? »
- Alors que je suis en train d'attendre dans une salle d'attente :
« Est-ce que je peux vous aider, Madame? »
« Ça va, je suis encore capable de respirer toute seule. »
- Et vous, avez-vous des exemples du même genre à nous partager?

* * *

À la suite de la recommandation d'une amie, je me suis achetée une balayeuse Robot. Eh oui, j'ai décidé d'arrêter de me battre avec la balayeuse. Comme quoi, on choisit nos combats dans la vie! Avec deux chats, disons que ce n'est pas un luxe. J'ai acheté le même modèle que mon amie qui me l'a recommandée. Elle m'a demandé: Tu me diras si ça marche mieux que toi!

Elle se trouvait bien drôle. Pfff, c'est MOI qui fais des Parajokes! Mais effectivement, c'est un peu dur de marcher moins bien que moi.

* * *

Voici une habile tentative de se défilier d'un évènement où on n'a pas envie d'aller: l'ami d'une amie, paraplégique et utilisateur de fauteuil roulant, est invité avec sa conjointe à un *shower* de bébé. On précise dans l'invitation, vous n'avez pas besoin d'amener vos chaises. Ah, tu vois, chérie, je ne peux pas y aller! Bel essai! Pensez-vous qu'il y est allé finalement?

Ça m'amène à mon prochain sujet. Certaines personnes pensent qu'on ne fait qu'un avec nos fauteuils roulants. Vous êtes sûrement familier avec la fameuse expression «être cloué dans son fauteuil roulant». Expression que je déteste. Je soupçonne que la personne qui a tracé ces pictogrammes partageait cette croyance :



Avouez que les personnes ont l'air d'avoir leur fauteuil greffé dans le... derrière?



**Rester debout permet
d'éliminer plus de calories
qu'être assis.**

C'est ce que révèle une étude scientifique datant de 2018.

Domage... Voilà pourquoi il est si facile de prendre du poids en fauteuil roulant! Pas de notre faute!

Mon copain s'est moqué de moi récemment. J'ai acheté une nouvelle paire de pantalons, mais les rebords sont beaucoup trop longs. J'étais en train de dire qu'il faudrait les raccourcir, il m'interrompt et me dit « Ben oui, faudrait pas que tu t'enfarges dedans!». Ha, ha, ha, très drôle. Sachez, Monsieur, que ça peut coïncider dans mes roues!

Dans ma chronique précédente, si vous l'avez lue, j'ai mentionné que j'ai eu de nombreuses chirurgies dans les neuf dernières années qui ont suivi ma paraplégie. À mon dernier réveil, quand l'infirmière m'a demandé comment j'allais, je lui ai répondu: «Ça va, mais je ne suis pas capable de bouger mes jambes!» Bon, elle ne m'a pas trouvé drôle, et de toute façon, elle avait lu mon dossier et savait que j'étais paraplégique depuis 2015. Bien essayé!

Vous avez vous aussi vécu une situation cocasse en lien avec votre handicap? N'hésitez pas à m'envoyer votre anecdote au courriel suivant: lcote@moelleepiniere.com. Qui sait, elle sera peut-être publiée dans la prochaine édition du Paraquad!

Campagne de financement 2023-2024

Objectif : 100 000 \$

**Ensemble,
solidairement,
changeons
des vies!**

Je donne maintenant

fondationmoelleepiniere.com/jedonne





Connaissez-vous l'origine de vos destinations touristiques accessibles ?

Par Isabelle Ducharme

En lisant la couverture du magazine du mois d'automne, une fois que vous avez découvert que le dossier thématique était sur la défense des droits, le premier sujet qui vous est venu en tête n'est probablement pas le tourisme. Pourtant, c'est un dossier chaud, en grand développement aux quatre coins du monde.

Bien avant de me retrouver tétraplégique, les activités touristiques étaient au cœur de ce qui me stimulait au quotidien. Que ce soit pour des petits voyages en famille, des échanges étudiants ou des aventures avec un sac à dos, il y avait toujours une planification en cours pour la prochaine petite ou grande aventure. Ça n'a pas changé depuis!

Peut-être le savez-vous déjà, mais à ce jour, le Québec est la seule province canadienne à avoir un organisme dédié uniquement au développement de l'accessibilité touristique pour les personnes en situation de handicap: Kéroul. En 1979, année de la création de l'organisme, même les personnes en situation de handicap ne comprenaient vraiment pas le besoin d'un organisme ayant cette mission. André Leclerc, visionnaire né avec la paralysie cérébrale, avait déjà compris l'importance d'avoir accès aux loisirs et au tourisme pour avoir une vie complète.

Quoi de mieux pour oublier les soucis du quotidien que d'avoir accès à un transport adapté à nos besoins qui peut nous amener dans une attraction touristique, dans un lieu d'hébergement accessible ou vers une destination rêvée ?

www.keroul.qc.ca

D'ailleurs, saviez-vous que les États-Unis ont une réglementation fédérale sur l'accessibilité, l'*American with Disabilities Act (ADA)*, qui a été



Sur les plages de Cancun.

créé à la fin des années 70 et qui a été voté pour devenir une loi en 1990. L'ADA est cité à l'international comme un exemple de contenu et d'impact sur l'ensemble de la vie personnelle et publique des personnes handicapées. Malgré tout, ce n'est qu'en 2000, après avoir entendu une allocution d'André Leclerc que les États-Unis ont fondé leur premier organisme dédié au développement de l'accessibilité touristique fondée grâce à Eric Lipp. Se déplaçant en fauteuil roulant lui aussi, il a été immédiatement inspiré par la mission et les objectifs de Kéroul et en a fait une version américaine: *Open doors organization*. Aujourd'hui, son expertise concerne des sondages, des formations et des enjeux d'accessibilité dans le transport. Son site Web contient une mine d'or d'information sur l'accessibilité sous tous ses angles.

<https://opendoorsnfp.org>

Pour chapeauter le développement international de l'accessibilité touristique, il y a eu quelques événements marquants :

2016: l'Organisation mondiale du Tourisme (filiale de l'ONU) a choisi de faire du tourisme accessible le thème de la Journée mondiale du tourisme. Ceci en fait également le sujet le plus abordé au cours de l'année.

<https://www.unwto.org/fr/archive/press-release/2016-09-21/le-tourisme-accessible-theme-de-la-journee-mondiale-du-tourisme-2016>

2021: l'organisation internationale de normalisation (ISO) a développé la première Norme en accessibilité touristique: ISO 21902: 2021 Tourisme et services connexes — Tourisme accessible pour tous

<https://www.iso.org/fr/standard/72126.html>

Au Canada

2019 : le gouvernement canadien a voté la loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles (Loi canadienne sur l'accessibilité), qui est entrée en vigueur le 11 juillet 2019.

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible/loi-resume.html>

Depuis, les normes en découlant se développent avec des comités d'experts (professionnel, académique et utilisateur) et des révisions publiques. La norme sur l'accessibilité du tourisme fera partie des prochaines normes annoncées.

Si vous souhaitez manifester votre intérêt à faire partie du comité de développement de la norme ou avoir la pos-

sibilité d'en faire la révision avant sa publication finale, il suffit de s'abonner à l'infolettre pour être au courant des différentes normes qui attendent votre expertise, dont celle sur le tourisme.

Voici le lien vers l'infolettre: https://ccn-scc.ca/ressources/infolettre-horizons?_gl=1*si7frm*_ga*MzcxNDU1MTc1LjE3MjgyNjA0NzI.*_ga_F1YVKC1N77*MTcyODI2MDQ3MS4xLjAuMTcyODI2MDQ3OC4wLjAuMA. ▶



Dans un train en Espagne.



C'EST L'AUTOMNE, PEUT-ÊTRE PENSEZ-VOUS DÉJÀ À FAIRE UN PETIT TOUR VERS UNE DESTINATION AU SOLEIL CET HIVER ?

Voici quelques suggestions d'endroits qui peuvent vous accompagner selon vos besoins :

CANCUN ACCESSIBLE

Judith Cardenas, propriétaire de l'entreprise, fais partie des personnes les plus dévouées que je connaisse, tant pour le développement de l'accessibilité que pour offrir le meilleur service possible avec son entreprise. Elle sait s'entourer des bonnes personnes pour vous proposer un transport accessible, des tours guidés, de la location d'équipement et du personnel d'accompagnement.

<https://www.cancunaccessible.com/?lang=EN>

COSTA RICA

IL VIAGGIO TRAVEL a remporté le prix Best in Travel 2021 dans la catégorie des voyages accessibles. Le Costa Rica a été récompensé grâce à nos efforts pour créer un Costa Rica pour tous. Vous vous demandez peut-être ce que nous faisons? Eh bien, nous sommes les pionniers au Costa Rica, nous avons créé des itinéraires accessibles.

<http://www.ilviaggiocr.com>

MARTINIQUE

Avec son slogan «de vos rêves, à la réalité», Martinique Access'île offre à la fois de l'information et de l'accompagnement dans la planification de vos déplacements sur l'île, du transport à l'hébergement, en passant par les activités et la location d'équipement. Certaines personnes décideront de privilégier cette destination aussi parce qu'on y parle le français.

<http://handicaptourisme.net>

Parmi les destinations qui ont à cœur l'accessibilité, il y a l'Espagne. Partie d'une simple idée de loterie pour ramasser des fonds pour développer l'accessibilité pour des personnes aveugles, ONCE fait encore aujourd'hui beaucoup d'argent avec la vente de ses billets un peu partout dans le pays. Ainsi, au fil des ans, l'organisation a développé l'accessibilité dans les différentes sphères de la vie, incluant l'emploi, le logement et plus, tout en élargissant son public à l'ensemble des personnes handicapées. Finalement, ils ont maintenant l'ONCE Fundación qui a un volet dédié à l'accessibilité touristique : ilunion.

Vous y trouverez, entre autres, un lien vers des hôtels accessibles :

<https://www.ilunion.com/es/hoteles>

SI VOUS OPTEZ POUR UNE CROISIÈRE, qui est souvent une des façons les plus sécuritaires et rassurantes de voyager, voici un lien qui pourrait vous donner un aperçu de ce qui est offert, en termes d'accessibilité, selon les compagnies et les navires :

https://www.vacationstogo.com/special_needs_cruises.cfm ■





FONDATION MÉMO-QC

Donnez pour changer des vies

Comme vous le savez sûrement, la Fondation MÉMO-Qc est le bras philanthropique de Moelle épinière et motricité Québec. Elle a pour mandat de recueillir des fonds pour venir en aide aux personnes en situation de handicap lorsqu'elles se retrouvent dans des conditions de précarité financière ou lorsqu'elles doivent combler un besoin non récurrent et non couvert par les agents payeurs publics.

La campagne de financement 2023-2024 sous le thème **Merci de changer des vies avec nous!** se poursuit toujours. Elle vise à amasser des fonds pour déployer les actions de la fondation au bénéfice des personnes vivant avec des limitations motrices.

Nous avons presque atteint notre objectif de campagne de 100 000\$. Un grand merci aux gens qui nous ont appuyés! Continuez à nous soutenir en nous aidant financièrement ou en parlant de la fondation autour de vous. Chaque petit don compte et peut faire la différence! Aidez-nous à aider les personnes en situation de handicap.



Fondation Moelle épinière
et motricité Québec

Soutenir l'autonomie

[fondationmoelle
epiniere.com](http://fondationmoelleepiniere.com)

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023-2024

Notre objectif:

\$100 000

MERCI DE CHANGER DES VIES AVEC NOUS!



Je donne



Fondation Moelle épinière
et motricité Québec
Soutenir l'autonomie

Besoin d'un coup de
pouce financier ?

LE FONDS 33 EST PEUT-ÊTRE POUR VOUS !



Pour favoriser
l'intégration
sociale

Pour donner
un répit aux
proches

Pour
améliorer la
qualité de vie

Pour accroître
l'autonomie

Pour acheter de
l'équipement
spécialisé

Pour faciliter
l'accès à des
services

Vous avez jusqu'au **1 février
2025** pour déposer une demande

Pour connaître les critères
d'admissibilité, rendez-vous au
www.moelleepiniere.com/fonds-33
ou contactez-nous au 1-877-341-7272
ou à fondation@moelleepiniere.com





DONATRICES ET DONATEURS

Donateurs pour MÉMO-Qc et la Fondation

Nous utilisons cet espace pour exprimer chaleureusement notre reconnaissance envers toutes les personnes, organisations et entreprises qui ont soutenu la Fondation Moelle épinière et motricité Québec ou l'association MÉMO-Qc durant la période allant de juillet à octobre 2022. Vos précieuses contributions permettent à notre organisation de poursuivre sa mission fondamentale qui est de réinventer et de soutenir l'autonomie afin d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et plus spécifiquement, celles vivant avec une lésion de la moelle épinière.

COMMENT FAIRE UN DON

Vous pouvez faire un don à la Fondation Moelle épinière et motricité Québec ou à l'association MÉMO-Qc par téléphone ou par Internet. Le cas échéant, merci de communiquer avec nous ou de consulter notre site internet.

Téléphone : 514 341-7272

Téléphone sans frais : 1 877 341-7272

Courriel : info@moelleepiniere.com

Site Internet : moelleepiniere.com/faites-un-don/

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Communiquez avec nous pour nous donner vos nouvelles coordonnées ou encore visitez la section Membres de notre site moelleepiniere.com pour faire les changements dans votre profil.

VOUS CHANGEZ DE COURRIEL ?

N'oubliez pas de nous aviser!

Dons In Memoriam

- Denis Drapeau, à la mémoire de Jocelyn Camiré
- Daniel Laurin, à la mémoire de Jean-Guy Blais
- Céline Noreau, à la mémoire de Jean-Guy Blais
- Jamie Roy-Mcmullen, à la mémoire de Maude Jacques
- Hélène Turcot, à la mémoire de Jean-Guy Blais
- CPE Premier Pas de La Tuque, à la mémoire de Jean-Guy Blais

Legs

- Succession André Geoffroy

Dons personnels

- Christian Bélanger
- Assuntina Bernucci
- Patrick Bouchard
- Anne-Marie Boyer
- Benedetto Busciglio
- René Dallaire
- Ginette Desjardins
- Cyrille Girouard
- Eric Isbister
- Gilead Kaplansky
- Gaetan Jolibois
- Hélène Levasseur
- Daniel Marchand
- Adrienne Masse
- Patricia Martin
- François Mathieu
- Jules Parent
- Lorraine Poirier
- Karine Rondeau
- Maryse Roy
- Isabelle Trempe
- Marie Trudeau

Dons corporatifs

- Centraide Estrie
- Église Catholique de Québec
- Entraide Familiale AGAM
- Kinova

Ministères (JQLM 2024):

- Ministre des finances, Monsieur Eric Girard
- Ministre responsable de l'administration gouvernementale, Madame Sonia Lebel
- Ministre des affaires municipales, Madame Andrée Laforest

Dons de parrainage :

- Leopold Banzouzi
- Stéphane Longpré
- George A. Lortie
- Viviane Massicotte
- Véronique Pagé
- Gilles St-Pierre
- Mario Trudel

Campagne de financement, dons personnels

- Martin Alary
- Stéphane Allaire
- Daniel Archambault
- François Archambault
- Francine Arguin
- Georges Aubé
- Monique Aubé
- Yves Aubut
- Hélène Audrir
- Line Ayotte
- Lynne Barette
- Marc-Antoine Baril
- Caroline Baron
- Gilbert Bastien
- Gilbert Bastings
- Francine Beaudet
- Eric Beaudoin
- Guylaine Beaulac
- Line Beauregard
- Pierre Bédard
- Daniele Bélanger
- Ghislaine Bélanger
- Josée Bélanger
- Louis-Philippe Bérard
- Anne Bergeron
- Réjean Bergeron
- Hélène Bernatchez
- Jocelyn Berthiaume
- Maxime Bertrand Gilbert
- Carole Bessette
- Gilles Bienvenu
- Elyse Bilodeau
- Josée Bilodeau
- Nadine Blais
- Odette Blanchard
- André Blanchette
- Clodyle Bleau
- Huguette Bleau
- Stéphanie Boisvert
- Yves Boisvert
- Manon Boucher
- Renald Boucher
- Susy Bouchard
- Isabelle Boudreau
- Marie-Eve Boudreau
- Annie Boudreault
- Martin Boudreault
- Caroline Bourelle
- Julie Boyer
- Jocelyne Breton
- Karine Brisson
- Claude Brunet
- Nathalie Bussière
- Julie Cardin
- Carolane Castilloux
- Sylvain Chamberland
- Benoit Champagne
- Estelle Champagne
- Richard Champagne
- André Chaput
- Michelle Charbonneau
- Marie-Marthe Charest Ayotte
- Pierrette Chauvin
- Sylvie Cloutier
- Valérie Cloutier
- May Clover
- Roch Comeau
- Christine Corlett
- Diane Côté
- Laurie-Eve Côté
- Marie Côté
- Marie-Claude Côté
- Martin Côté
- Michel Côté
- Anne Coulombe
- Marianne Cousineau
- Robin Crevier
- Yann Daigneault
- Francesco D'Alessio
- Véronique Danis
- Mylène Dauphin
- Eric David
- Mélanie David
- Michel David
- Sandro De Benedictis
- Anne De Bellefeuille
- Claude DeBellefeuille
- Suzanne DeBellfeuille
- Sophie DeCorwin
- Josée Deland
- Cynthia Delorme
- Francine Denis
- Hélène Denis
- Julien Dery
- Marie-France Deschamps
- Karen Desgagnés
- Samuel Desgroseillers
- Frédéric Desjardins
- Pierre Desormeaux
- André Dessureault
- Stéphane Dignard
- Marie-Julie Dion
- François Dubé
- Félix Duchaine
- Isabelle Ducharme
- Jean-Paul Dumont
- Jonathan Durocher
- Gilles Ethier
- Lise Éthier
- André Farmer

- Marianne Favron
- Julie Ferron
- Samira Fezzani
- Brigitte Filiatrault
- Marie-Anne Filiatrault
- Luc Filiatreault
- André Fiset
- Yves Forand
- Laurie Forman
- Mélisande Forte
- Chantal Fortin
- Éric Fraser
- Marie Fraser-Michaud
- Maude Fraser-Michaud
- Martine Gadbois
- Martin Gagné
- André Gagnon
- Isabelle Gagnon
- Brigitte Gascon
- Danielle Gascon
- Stephen Gaudet
- Guillaume Gauthier
- Nathalie Gauthier
- Ariane Gauthier-Tremblay
- Renée Gauvin
- Patrick Gemme
- Claudie Généreux
- Pascal Généreux
- Richard Germain
- Etienne Giguère
- Mireille Giguère
- Carl Girard
- Jean-François Girard
- Claude Giroux
- Charlotte Gladu
- Mario Gosselin
- Hélène Gougeon
- Jean-Luc Grenier
- Elzbieta Grzeda
- Dominique Guay
- Hans Guevin
- Annie Guilbault
- Christian Guillemette
- Hélène Guillemette
- Richard Guillemette
- Valérie Guimond
- Manuel Guizani
- Taous Hafed
- Marilou Hamer
- Roger Hardy
- Jean-Pierre Henri
- Justine Henri
- René Henri
- Nathalie Heppell
- Nancy Hill
- Frédéric Hivon
- Chi Hue Bui
- Noriko Imaizumi
- Colette Jean
- Mathieu Johnson
- Josée Jubinville
- Sacha Karman
- Marlène Laberge
- Caroline Lachance
- Omar Lachheb
- Paul Lacoursière
- Patrick Lacroix
- Carole Laflamme
- Frédéric Lagacé
- Amélie Lajoie
- Bruno Laliberté
- Stéphan Lalonde
- Edith Lamarche
- Mathieu Lamarche
- Christian Lamarre
- Martin Lambert
- Andrea Lange
- Jacques Langelier
- Alexandre Laplante
- Karine Laplante
- Robert Laplante
- Sophie Laplante
- Micheline Lapointe
- Laetitia Larabi
- Jean-François Larouche
- René Laurin
- Philippe Lavoie
- Mario Lavoie
- Sophie Lavoie
- Caroline Leblanc
- Daniel Leblanc
- Ginette Leduc
- Denis Lefebvre
- Roland Léger
- Génifère Legrand
- Monique Legris
- Jonathan Legros
- Francis Lessard
- Benoit Levert
- Dominic Lévesque
- Philomène Lévesque Rainville
- Annie Lewis
- Marie-Pierre Lewis
- Nicole Loïselle
- Renée Loïselle
- Jacques Malouin
- Sophie Malouin
- Karine Martin
- Lise Massé
- Viviane Massicotte
- Luc Mathieu
- Christine McGuigan
- Tyler McGregor
- Misha Mehta
- Suzanne Meilleur
- Jacques Ménard
- Luc Ménard
- Dominic Mercier
- Nicole Mercier
- Marie-Elise Metcalfe
- Bibiane et Claude Michaud
- Nathalie Michaud
- Michel Millette
- Domonic Milotte
- Ousseni Minoungou
- Jean-Pierre Morier
- Francine Morin
- François Morin
- Audrey Morissette
- Pierre Myrand
- Lisa Nackan
- Guy Namer
- Walid Nassef
- Jody Negley
- Nadine Nehme
- Normand Newberry
- Jean-Philippe Noël
- Martine Nolin
- Claudette Nuckle
- Yvon O'Bomsawin
- Marc Paquin
- Claude Paré
- Maryse Paré
- Vanessa-Anne Paré
- Marie Parent
- Jenn Pechberty
- Jacques Perreault
- André Perron
- Jean Perron
- Claude Phaneuf
- Dominic Piché
- Anne-Marie Piette
- Pascale Pilon
- François Pintal
- Céline Plourde
- Erick Poirier
- Lorraine Poirier
- Yvette Pouliot
- Martin Prévost
- Sylvie Provencher

- Jean-Marc Raîche
- Danielle Régimbald
- Marie-Blanche Rémillard
- Mélanie Renaud
- Pascal Renaud
- Pierre Riley
- Marcel Roiati
- Linda Romund
- Walter Rondina
- Jean-Noël Rousseau
- Bernard Roy
- Marie Roy
- Sonia Roy
- Marie-Andrée Roy-Turgeon
- Jeremy Rubin
- Joanabbey Sack
- Sabrina Santerre
- Marise Savard
- Christian Séguin
- Josée Séguin
- Pascale Séguin
- Réal Séguin
- Stéphane Séguin
- Jacqueline Séguin Murray
- Elisa Serret
- Chantal Simard
- Benoit St-Amand
- Gérald St-Aubin
- Jérôme St-Gelais
- Judith St-Pierre
- Martine St-Yves
- Catherine Sylvestre
- Catherine Talbot
- Marie-Hélène Tanguay
- Daniel Tardif
- Pasquale Tassone
- Sylvie Téoli
- Danielle Themens
- Christine Thibeault
- Daniel Thibault
- France Thibeault
- Christine Tremblay
- Even Tremblay
- Jean-Olivier Tremblay
- Ruth Tremblay
- Chantal Trépanier
- Linda Trudeau
- Patrick Trudel
- Sonia Trudel
- Johanne Turcotte
- Claudie Turmel
- Marie Vallée
- Aline Vancompernelle
- Marie-France Veilleux
- Yannick Vennes
- Céline Viel
- Sylvain Villeneuve
- Walter Zelaya

Campagne de financement, dons corporatifs

- A.1.Moustiquaire inc.
- AB2.CA – Étude Légale
- Acier Pacifique Inc.
- Air Legrand
- Axia Services
- Banque Nationale
- Banque Nationale Investissements
- Caisse Desjardins du Centre Est de Montréal
- Coffrage Major
- Coffrage Synergy
- Consortium MR Canada Ltée
- Dallaire Consultants
- Ensemencement Verdur-O
- Fidelity investments Canada ULC
- Financière Canoe
- Fondation Famille Benoit
- Fondation J.A. De Sève
- Fondation Jeanne-Esther
- Fusion Énergie Inc.
- Germain Larivière Corpo
- Gestion Franco Deschenes inc.
- Groupe Altus
- Groupe Armid inc.
- Hypothèque Solution Québec Inc.
- Insta Capital inc.
- Jacques Dion inc.
- Lainco
- LCM Avocats inc.
- Leroux & Cyr
- Les Conteneurs Totem Inc.
- Les Efficientes inc.
- Les Excavations Lampron Ltée
- Les services de peinture FL Inc.
- MBSC Stratégies d'assurances
- Mistral Ventilation
- Neuro Gym en ligne
- Placements Mackenzie
- Planchers Bellefeuille
- Portes Luxio
- Protection incendie L.P.G. inc.
- SAM Inter (2024) inc.
- Soluflex Franchiseur
- Soucy Aquatik inc.
- The Royal Trust Company
- TLA Porte Bonheur
- Vanico-Marox
- Xu Yan Courtier Immobilier Inc.
- Zone Sismique



PETITES ANNONCES

À VENDRE

Marchette

Descriptif: Largeur: 17 po,
Hauteur: ajustable 30 à 36 po.
Localité: Saint-Alphonse-Rodriguez
Prix: 75 \$
Contact: Johanne Lépine
(450) 883-8448
jlepine19@derytele.com

Déambulateur

Descriptif: déambulateur Largeur: 16 po.
Hauteur sol/siège 24 po.
Poignées ajustables de 26 à 32 po.
Localité: Saint-Alphonse-Rodriguez
Prix: 85 \$
Contact: Johanne Lépine
(450) 883-8448
jlepine19@derytele.com

Vélo à main Stricker Rouge

Descriptif: 24 vitesses, roue de 26 pouces,
frein à disque, ne nécessite pas d'adaptateur sur
le fauteuil.
Localité: Blainville
Prix: 3800 \$
Contact: Pierre Thibodeau
(514) 261-6035
arjulaad@gmail.com

90 % des patients ont déclaré que les cathéters GentleCath Glide^{MC} étaient plus confortables que leur cathéter habituel¹.

GentleCath Glide^{MC}
avec technologie FeelClean^{MC}

Les situations inconfortables font partie de la vie

Grâce à GentleCath Glide^{MC} avec technologie FeelClean^{MC}, votre cathéter n'en fera pas partie.

En séchant, les cathéters traditionnels peuvent coller², ce qui rend leur retrait inconfortable. L'effet collant et les résidus résultant de l'utilisation de revêtements en PVP* peuvent contribuer à ce manque de confort.



Découvrez un soulagement qui fait toute la différence. Balayez pour demander vos échantillons gratuits.

Toujours lire l'étiquette et suivre le mode d'emploi.

*Le PVP est utilisé dans la colle et c'est ce qui rend les cathéters collants lorsqu'ils sèchent.
1. A Multi-Centre Clinical Investigation to Assess the Performance of GentleCath™ Glide intermittent catheters. Étude U378 GentleCath^{MC} Glide rapport finale. Juillet 2018. Données *in vitro* internes. Convatec Inc. 2. WHR 16933 TA 1369 FeelClean Rapport phase 1.
2. Pollard D, Allen D, Irwin N J, Moore J V, McClelland N, McCoy C P. Evaluation of an Integrated Amphiphilic Surfactant as an Alternative to Traditional Polyvinylpyrrolidone Coatings for Hydrophilic Intermittent Urinary Catheters. *Biotribology*. 2022;32(Déc. 2022):100223.





Speedy lift

Descriptif: Speedy lift qui permet de charger un fauteuil roulant automatiquement et sans effort toujours en bon état.

Localité: Drummondville
Prix: 600 \$
Contact: Manon Jubinville
 (438) 395-8136
mjubinville52@gmail.com

Lève-personne

Descriptif: Charge maximale: 200 kg/440 lb. Télécommande avec fil - Inclus 3 harnais - Inspecté 07/2023; lors de l'inspection, la batterie a été remplacée

Localité: Montréal
Prix: 4200 \$
Contact: François Parent
parentf@videotron.ca

GMC Savana

Descriptif: Mode fonction remorquage de grande capacité. Échappement en acier inoxydable

2 climatiseurs avant et arrière
 Démarreur à distance
Localité: Montréal
Prix: 28000 \$
Contact: François Parent
parentf@videotron.ca

Fauteuil roulant QUICKIE GT

Descriptif: Quickie GT est l'un des fauteuils roulants en aluminium le plus léger au monde: le fauteuil de base avec cadre de 16 x 16 po et roues arrière à rayons de 24 po pèse à peine 20,5 lb. Ce fauteuil roulant d'une légèreté sans égale est doté de multiples dispositifs à réglages brevetés qui lui donnent la flexibilité nécessaire pour répondre à une vaste diversité de besoins. Assise 14 1/2 pouces en largeur par 14 pouces de profondeur.

Localité: ville de Québec
Prix: 1400 \$
Contact: François Dubé
 (418) 955-9653
françois.dube1@icloud.com

Vélo à mains Top End XLT Pro

Descriptif: Le vélo à mains TOP END, EXCELE-RATOR XLT PRO est doté d'un cadre et fourche en carbone. Le siège, le dossier et les repose-jambes sont réglables pour un ajustement parfait. Les manivelles sont réglables. 27 vitesses et système de changement de vitesse/freinage à main à action rapide. Repose-jambes multi-réglables avec sangles de sécurité. Frein de stationnement.

Localité: ville de Québec
Prix: 1800 \$
Contact: François Dubé
 (418) 955-9653
françois.dube1@icloud.com

Gilet de sauvetage

Descriptif: Gilet de sauvetage de taille XGrand/X-Large. Comme neuf, jamais utilisé, dans sa boîte d'origine. 145 à 250 lb / 65 à 115 kg

Localité: Ville Saint-Laurent
Prix: 75 \$

Contact: Marc Lamothe
 (514) 812-7077
joellamothe1914@gmail.com

Quickie Attitude Hybrid

Descriptif: Fourche Quickie Attitude Hybrid de couleur bleu foncé. Comme neuve, très peu utilisée. Batterie d'origine très bien entretenue.

Localité: Cowansville
Prix: 7900 \$
Contact: Geneviève Lavoie
 (514) 805-6975
zerasu@gmail.com

Chaise d'aisance Invacare Mariner

Descriptif: Fauteuil de douche et d'aisance Invacare Mariner avec roues de 5"; très peu servi, comme neuf.

Localité: Cowansville
Prix: 600 \$
Contact: Geneviève Lavoie
 (514) 805-6975
zerasu@gmail.com

Vélo à mains de marque Top End

Descriptif: Vélo à mains de marque Top End, 18 vitesses, remis à neuf. Excellent pour entraînement ou pour des randonnées. Idéal pour personnes paraplégiques.

Localité: Terrebonne
Prix: 550 \$
Contact: André Larue
 (438) 496-9835
alarue632@gmail.com

Banc de bain

Descriptif: Banc de bain verni: 30x11x1 po. ajustable en largeur

Localité: Saint-Alphonse-Rodriguez
Prix: 40 \$
Contact: Johanne Lépine
 (450) 883-8448
jlepine19@derytele.com

Chaise de douche coulissante ajustable

Descriptif: Chaise ajustable en hauteur, inclinaison du dossier ajustable, appui-bras droit pivotant, presque neuve.

Localité: ville de Québec
Prix: 300 \$
Contact: Johanne Gendron
jogendro,02tmail.com

Roue Motorisée Smart drive mx1

Descriptif: fonctionne très bien, batterie changée

Localité: Lanaudière
Prix: 1500 \$
Contact: Nathalie Clermont
angiemalou@hotmail.com

Fauteuils roulants

Descriptif: Vente de démonstrateurs de la compagnie Moove. Rabais pouvant aller jusqu'à 75 %

Localité: Montréal
Prix: à la demande
Contact: Philippe Bedard
 (450) 521-2600
info@moove.store

A DONNER

Housses coussin Roho

Descriptif: deux housses pour coussin Roho Quadro 2,25 po 9 bulles, neuves, jamais utilisées

Localité: Ville Mont-Royal
Prix: gratuit
Contact: Luc Bineau
 (450) 883-8448
lucbineau@cooptel.qc.ca

À LOUER

4 1/2 logement adapté à louer

Descriptif: 1/2 bas de duplex situé sur la 3e avenue entre les rues Dandurand et Holt adapté pour personnes handicapées ou en fauteuil roulant. Rénové en 2023 avec terrasse et stationnement à l'arrière. Comptoir de quartz et armoires de cuisine neufs, douche sans seuil, isole (?), porte patio de 9 pieds, porte et fenêtres neuves... Électroménagers fournis (réfrigérateur, poêle, lave-vaisselle, micro-onde, laveuse et sècheuse).

Localité: Rosemont-Petite-Patrie
Prix: 2100 \$/mois
Contact: Yves Beaudoin
 (514) 619 6858
immobiliaconstruction@gmail.com

Chalet à louer

Descriptif: Laissez-vous charmer par ce chalet entièrement équipé et adapté, situé directement sur le bord du lac Saint-Jean. L'accès privé à la plage et les nombreux arbres sur le terrain vous offriront un contact direct avec la nature. Le chalet vous offre une vue magnifique sur le Pekuakami* (Lac Saint-Jean), dont vous pourrez bénéficier dès le lever du soleil!

Complètement aménagé pour le confort et les déplacements des personnes à mobilité réduite, le chalet Dorémi comprend une rampe d'accès, un comptoir abaissé dans la cuisine, une salle de bain spacieuse avec douche sans seuil et comptoir abaissés, en plus d'avoir des cadrages de porte suffisamment large permettant une circulation aisée pour tous les types de fauteuils roulants.

Un aménagement extérieur avec dalle de béton pour le foyer ainsi qu'un patio sécuritaire permet également aux personnes à mobilité de pouvoir profiter de l'extérieur et d'avoir une vue imprenable sur l'immense étendue d'eau que constitue le lac Saint-Jean, permettant ainsi à chaque membre de la famille de passer un séjour inoubliable!

Site web: www.chaletdoremi.com
Prix: Saison Été (location 1 semaine) 1000 \$ + frais de ménage + taxes = 1 242,24 \$

Animaux acceptés: frais 20 \$/jour
 Prix hors-saison: 130 \$/nuit + taxes
 Adresse du chalet: 1768, Chemin du Lac, Saint-Félicien, QC

Localité: Saint-Félicien sur le bord du lac Saint-Jean
Contact: Christine Thibeault
 (418) 274-7322
chaletdoremi@gmail.com



ELECTRIFIEZ



VOTRE ÉTÉ

AVEC TRACKZ



**CONTACTEZ-NOUS DÈS AUJOURD'HUI
POUR PLANIFIER VOTRE ESSAI GRATUIT !**

« Les cathéters **SpeediCath^{MD} Compact** me donnent la liberté de me cathétériser là où je vais. »



Leanne, athlète paralympique, Équipe Canada 2024.
Utilisatrice de cathéters **SpeediCath^{MD} Compact Female**.

Les cathéters **SpeediCath^{MD} Compact** ont été conçus en gardant à l'esprit vos besoins! Ces cathéters pratiques et discrets intègrent la **technologie de Revêtement à triple action^{MC}**. Le revêtement hydrophile unique permet une insertion et un retrait en douceur pendant le cathétérisme. Son format compact vous permet de les transporter, de les ranger et de les utiliser en toute discrétion.



Cathéter pour femme Compact Female



Cathéter pour femme Compact Female Plus



Cathéter pour homme Compact Male

Pour obtenir GRATUITEMENT* un échantillon de cathéter **SpeediCath^{MD}** intégrant la **technologie de revêtement à triple action^{MC}**, balayez le code QR ou suivez le lien : visiter.coloplast.ca/SpeediCath-FR



*Certaines limites s'appliquent.

Leanne a été rémunérée par Coloplast pour avoir fourni son témoignage. Puisque la situation de chaque personne est unique, il se peut que votre expérience soit différente. Parlez avec votre spécialiste de la santé pour savoir si ce produit vous convient.

Les cathéters **SpeediCath^{MD}** peuvent être prescrits à une patientèle pédiatrique (enfants jusqu'à l'âge de 21 ans) et aux adultes qui nécessitent un drainage de la vessie en raison d'une rétention urinaire ou d'un volume résiduel post-mictionnel. Lire attentivement toutes les instructions avant d'utiliser le produit. Appelez votre médecin si vous pensez avoir une infection des voies urinaires ou si vous êtes incapable d'insérer le cathéter dans la vessie. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des risques, des complications éventuelles et du soutien à l'utilisation des produits, communiquez avec l'équipe de Coloplast Corp. au numéro 1 (866) 293-6349 ou consultez le site Web de l'entreprise à l'adresse www.coloplast.ca.

Coloplast Canada, 2030 Bristol Circle, bureau A205, Oakville (Ontario) L6H 0H2
Le logo de Coloplast est une marque déposée de Coloplast A/S. © 2024-05.
Tous droits réservés Coloplast A/S, 3050 Humlebaek, Danemark. PM-32534

SpeediCath[®]

